

**LES ÉVOLUTIONS POLITIQUES ET SOCIALES DU MONDE ROMAIN DE L'AVÈNEMENT DE
MAXIMIN LE
THRACE À LA MORT DE THÉODOSE (235-395)**

Chap. II.
L'EMPEREUR ROMAIN ET LES
USURPATEURS :
APPROCHE CHRONOLOGIQUE
DU « HAUT » AU « BAS » EMPIRE.

**Introduction : les empereurs de la
dynastie des Sévères (192-235) : un
temps de transition entre
« principat » et « dominat ».**

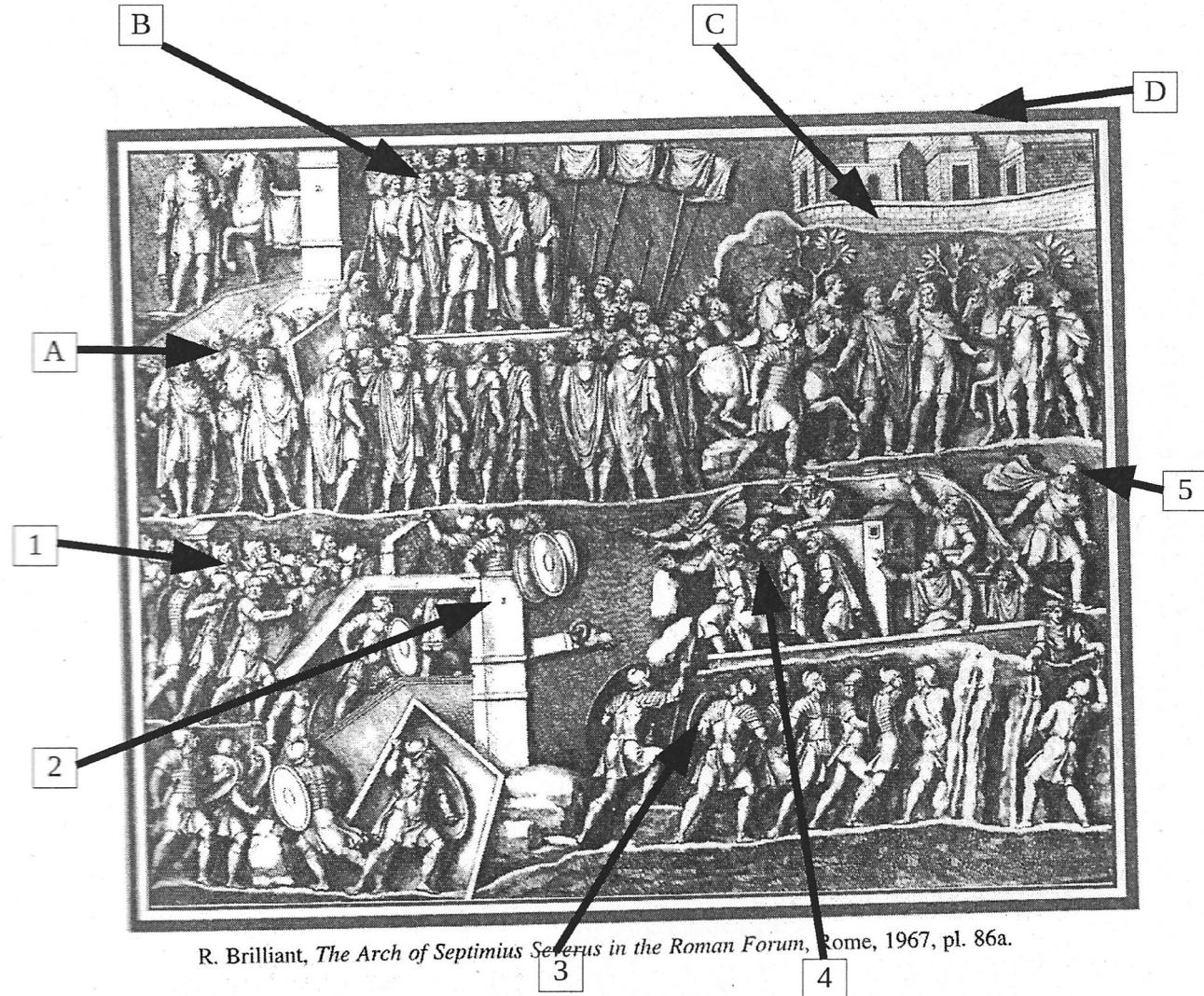




Le Proche-Orient au II^e et au III^e siècle

La prise de
Ctésiphon le 28
janvier 198 (Arc de
Septime Sévère,
Rome).





R. Brilliant, *The Arch of Septimius Severus in the Roman Forum*, Rome, 1967, pl. 86a.

1°) Le relief se lit de gauche à droite mais de bas en haut. Pour comprendre le récit, identifiez les scènes dans cet ordre :

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....
- A.....
- B.....
- C.....
- D.....

2°) Quelle vision des Parthes ce bas-relief montre-t-il ?

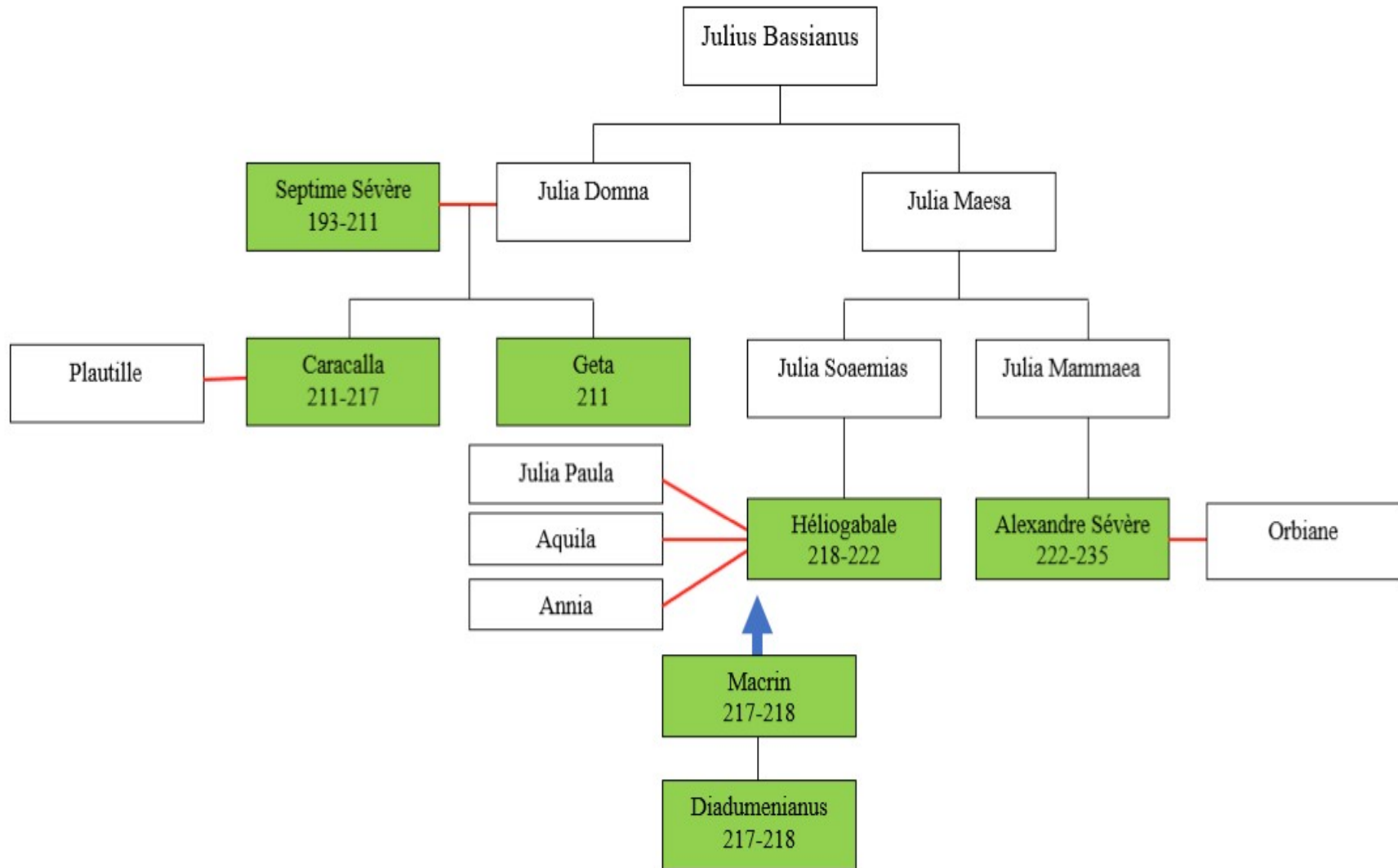
.....
.....
.....
.....

3°) Quelle vision de l'empereur ce bas-relief montre-t-il ?

.....
.....
.....
.....

*Le Tondo
Severiano.*



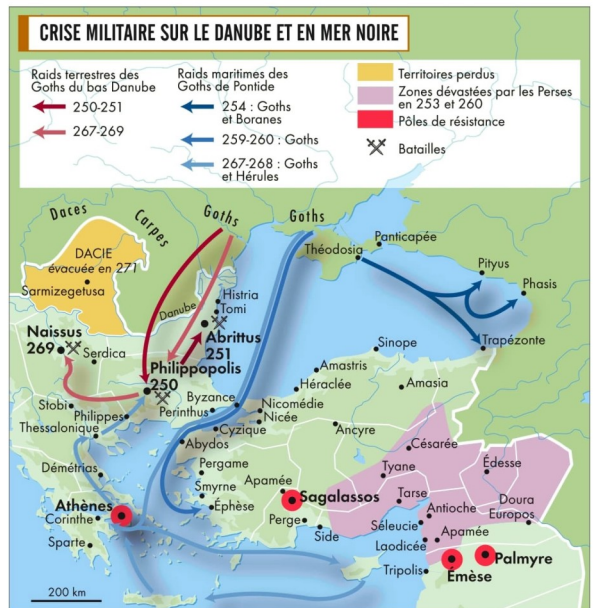
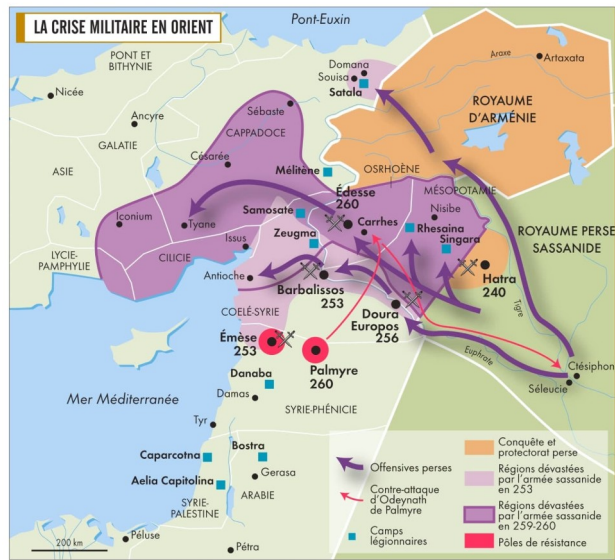


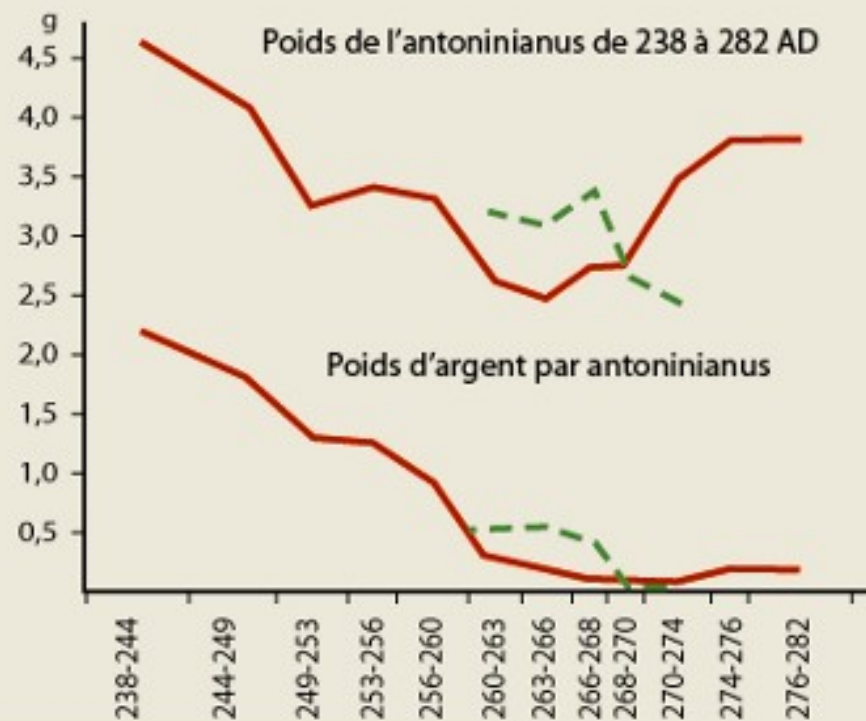
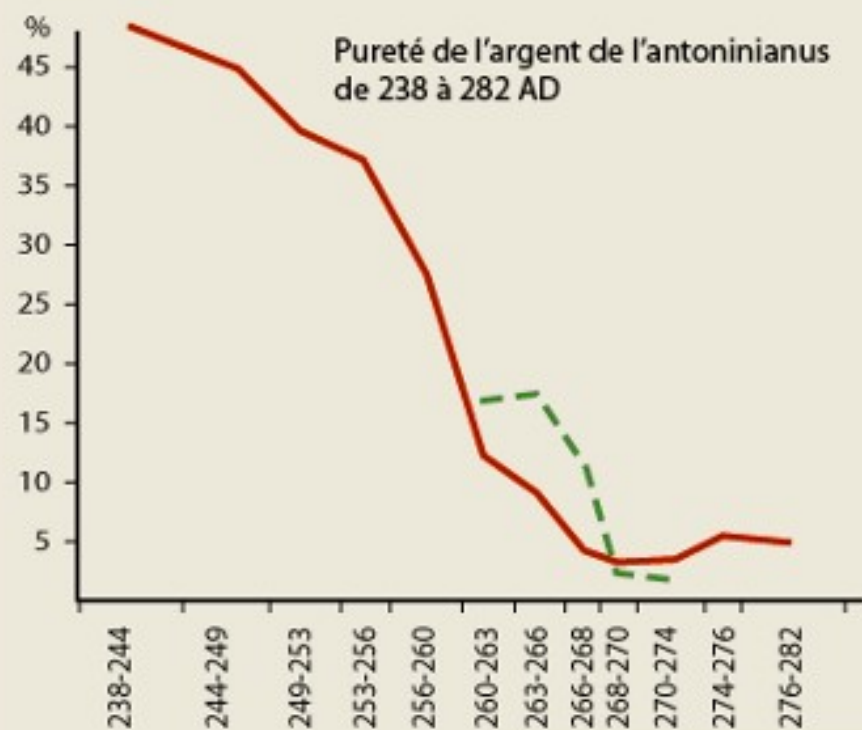
Pourquoi le basculement du « haut » au « bas » empire est-il logique après la dynastie des Sévères ? Dans quelle mesure passe-t-on définitivement d'un « haut » empire libéral (le Principat) à un « bas » empire plus autoritaire (le Dominat) ?

I- La « crise du IIIe siècle » (235-284).

A- La « crise » ou les
« crises » ?

22	Caracalla*	198	19	Assassinat
23	Geta*	209	2	Assassinat
24	Macrin*	217	1	Exécution
25	Diaduménien*	217	1	Exécution
26	Héliogabale	218	3	Assassinat
27	Sévère Alexandre	222	13	Assassinat
28	Maximin 1 ^{er} le Thrace	235	3	Assassinat
29	Gordien 1 ^{er}	238	21 jours	Suicide
30	Gordien II	238	21 jours	Mort lors d'une bataille
31	Maxime Pupien	238	3 mois	Assassinat
32	Balbin	238	3 mois	Assassinat
33	Gordien III	238	5 ans	Assassinat probable
34	Philippe l'Arabe* ²⁹⁶	244	5	Mort lors d'une bataille
35	Philippe II*	247	2	Mort lors d'une bataille
36	Dèce*	249	1	Mort lors d'une bataille
37	Herennius Etruscus*	251	6 mois	Mort lors d'une bataille
38	Hostilien*	251	4 mois	Mort naturelle
39	Trébonien Galle*	251	3 ans	Assassinat
40	Volusien*	251	3	Assassinat
41	Émilien	253	2 mois	Assassinat
42	Valérien*	253	6 ans	Mort en captivité
43	Gallien*	253	14	Assassinat
44	Salonin*	253	2 (?)	Assassinat
45	Claude II le Gothique ²⁹⁷	268	7 mois	Mort naturelle
46	Quintillus	270	2-3 mois	?
47	Aurélien	270	5 ans	Assassinat
48	Tacite	275	8 mois	?
49	Florien	276	3 mois	Assassinat
50	Probus	276	5 ans	Assassinat
51	Carus*	282	10 mois	Mort lors d'une bataille
52	Numérien*	283	15 mois	Mort lors d'une bataille
53	Carin*	283	1 an	?





— Empire Central - - - - - Empire Gaulois

B- Les grandes phases chronologiques.

L'avènement de Maximin le Thrace.

1	VIII- 1- Quoiqu'il en soit, après le meurtre d'Alexandre [Sévère], Maximin fut acclamé
	Auguste par l'armée : c'était la première fois qu'on appelait ainsi au pouvoir un homme
	sorti du monde militaire et pas encore sénateur, sans même un décret du Sénat ; son fils lui
	était donné en même temps pour collègue à l'empire. 2- Maximin eut continuellement
5	l'adresse de diriger ses soldats avec énergie tout en se les conciliant par l'appât de primes et
	de profits. [...] 7- On entendait dire que certains avaient été mis en croix, d'autres enfermés
	dans le cadavre d'animaux qu'on venait de tuer, d'autres jetés en pâtures aux fauves,
	d'autres fracassés à coup de bâton, tout cela sans tenir compte du grade, mais dans le souci
	évident d'appliquer à la lettre la discipline militaire. C'est selon la même méthode qu'il
10	souhaitait réformer ainsi la vie civile, 8- <u>attitude qui ne convient pas à un prince qui voudrait</u>
	<u>se faire aimer</u> . Il était en effet persuadé que le pouvoir ne peut se maintenir que par la
	cruauté. 9- Il craignait par ailleurs de subir le dédain de la noblesse en raison de ses
	modestes origines barbares. [...] IX- 1- Car, pour cacher l'humilité de ses racines sociales, il
	mit à mort tous ceux qui en avaient connaissance, et même quelques-uns de ses amis qui,
15	ayant pitié de sa pauvreté, lui avaient souvent consenti des dons généreux.
	<i>Histoire Auguste, Maximin le Thrace VIII-IX..</i>

« Et Valérien César, nous le
fîmes prisonnier de nos propres
mains. Et les autres chefs de
l'armée [...], nous les avons
déportés en Perside. Et la
Syrie, la Cilicie et la
Cappadoce, nous les avons
incendiées, dévastées,
pillées. »

Res Gestae Divi Saporis (v.
260 ap. J.-C.).



Document A.

1	Au cours de la 3 ^e campagne, comme nous avions attaqué Carrhes et Edesse et assiégions Carrhes et Edesse, le César Valérien marcha contre nous. Il avait avec lui [des troupes] venant de Germanie, de Rhétie, de Norique, de Dacie, de Pannonie, de Mysie, d'Istrie, d'Espagne, de Maurétanie, de Thrace, de Bithynie, d'Asie, de Pamphylie, d'Isaurie, de Lycaonie, de Galatie,
5	de Lycie, de Cilicie, de Cappadoce, de Phrygie, de Syrie, de Phénicie, de Judée, d'Arabie, de Mauritanie, de Germanie, de Lydie, d'Asie, de Mésopotamie : une force de 70 000 hommes. Et au-delà de Carrhes et d'Edesse, nous avons eu une grande bataille avec le César Valérien. Et le César Valérien, nous le fîmes prisonnier nous-même de nos propres mains ; préfet du prétoire, sénateurs et officiers, tous nous les fîmes prisonniers. Et nous les avons déportés en Perside.
10	Et la syrie et la Cilicie et la Cappadoce, nous les avons incendiées, dévastées, pillées.
	Dans cette 3 ^e campagne, nous avons conquis sur l'Empire romain : la ville de Samosate et le plat pays, Alexandrette, Kabatoulos, Aigeai, Mopsueste, Mallos, Adana, Tarse, Augousta, Zéphyrion, Sébastee [de Cilicie], Korykos, Anazarbe, Kastabala, Néronias, Flavias, Nicopolis, Epiphaneia, Kélenderis, Anémourion, Sélinous, Myônopolis, Antioche [d'Isaurie],
15	Séleucie, Domitioupols, Tynae, Césarée [de Cappadoce], Comana, Kybistra, Sébastée [de Cappadoce], Barata, Rhakoundia, Laranda, Icomion de Lycaonie. Au total, toutes ces villes avec leur plat pays [font] 36.
	Et des hommes pris sur l'Empire romain, sur les non-Iraniens, nous en avons emmenés en déportation. Et dans notre Empire d'Iran, en Perside, en Parthie, en Susiane et dans
20	l'Asosrestan et dans chaque autre pays où il y avait des domaines de notre père, de nos grands-pères et ancêtres, là nous les avons établis.
	<i>Res divi Saporis III.</i>

Document B.

1	Lorsque Valérien apprit ce qui se passait en Bithynie, il n'osa pas, par défiance, confier à aucun de ses généraux le soin de résister aux Barbares, envoya Félix tenir garnison à Byzance et s'avança lui-même d'Antioche jusqu'en Cappadoce ; mais après n'avoir rien fait de plus qu'à accabler les villes par son passage, il revint en arrière ; au moment où la peste s'abattait
5	sur les légions et en anéantissait la plus grande partie, Sapor attaqua en Orient et soumit tout le pays. Valérien, du fait de son manque d'énergie et de la mollesse de son genre de vie, renonça à redresser la situation qui était complètement dégradée et voulut mettre fin à la guerre en offrant de l'argent ; mais Sapor renvoya sans qu'ils aient rien obtenu les ambassadeurs que Valérien avait délégués à cet effet et demanda que l'empereur lui-même vienne s'entretenir
10	avec lui de ce qu'il estimait être nécessaire ; Valérien accède sans la moindre réflexion à ses demandes, se rend inconsidérément chez Sapor avec une petite escorte afin de discuter avec lui d'un traité et brusquement est arrêté par les ennemis ; il mourut chez les Perses, réduit à l'état de prisonnier de guerre, et laissa à la postérité ce très grave affront infligé au nom romain.
	<i>ZOSIME, Histoire nouvelle, I, 36.</i>

Document C.

1	Fait prisonnier par les Perses, Valérien ne perdit pas seulement le pouvoir dont il avait abusé sans mesure, mais aussi la liberté qu'il avait ravie aux autres, et vécut dans l'esclavage, ignominieusement, car le roi des Perses, Sapor, celui-là même qui l'avait capturé, obligeait le Romain à tendre l'échine pour lui servir de marchepied chaque fois qu'il lui prenait fantaisie
5	de monter à cheval ou sur son char. Le pied sur le dos de son captif, le roi lui disait avec un rire outrageant : « Voilà pourtant l'histoire vraie, bien différente assurément de celle que les Romains peignent sur les tableaux ou sur les murs ! »
	[...] Mais lorsqu'il eut, au milieu de pareil déshonneur, atteint le terme d'une vie infamante, on lui ôta la peau et on le teignit en rouge après l'enlèvement des viscères, pour la placer dans
10	un temple des dieux barbares en commémoration d'une si éclatante victoire.
	<i>LACTANCE, De la mort des persécuteurs, V, 2-3, 6.</i>

CONSIGNES :

0°) Présentez les trois documents.

1°) Synthétisez le déroulement des opérations militaires.

2°) Listez les conquêtes de Sapor, puis soumettez cette liste à un regard critique.

3°) Quel fut le sort des prisonniers romains ?

Le portrait ambivalent de Gallien
laissé par les sources sénatoriales de l'Empire tardif et les sources alto-médiévales.

1	Gallien, donc secondé par Auréolus et le duc Claude, le futur empereur, [...], déclencha les hostilités [...]. La victoire revint au camp de Gallien après maints combats livrés avec des fortunes diverses. Gallien était mû par l'audace que donne un accès subit de courage [...]. après avoir consulté le Sénat [de Rome], il célébra sa fête décennale [...].
5	<i>Histoire Auguste</i> (v.392), Vie de Gallien.
10	Gallien, nommé Auguste dans sa jeunesse, commence heureusement son règne, puis le continue assez bien, mais il le termine par d'affreuses catastrophes. Jeune, il se distingue par de nombreux exploits dans la Gaule et dans l'Illyrie ; il tue près de Mursa l'usurpateur Ingenuus , et Trébellien. Longtemps sage et modéré, livré ensuite à tous les excès de la débauche, il laisse flotter les rênes de l'empire par une honteuse indolence, par un triste découragement. Les Alamans ravagent les Gaules et se jettent sur l'Italie. La Dacie, conquise par Trajan, au-delà du Danube, est perdue. La Grèce, la Macédoine, le Pont, l'Asie sont dévastées par les Goths. Les sarmates et les Quades pillent la Pannonie. Les Germains pénètrent jusque dans les Espagnes et prennent d'assaut la célèbre ville de Tarragone. Les Parthes, maîtres de la Mésopotamie, commencent à convoiter la Syrie. [...] L'Empire, abandonné par Gallien, est sauvé en Occident par Postumus, en Orient par Odénath.
15	<i>EUTROPE</i> (v.400), <i>Abrégé de l'histoire romaine</i> IX, 6-7.
20	Gallien, frappé de la triste fin de son collègue [Valérien], donna la paix aux chrétiens. <i>JORDANES</i> (fin VI ^e siècle), <i>Histoire de Rome</i> .
24	En ce temps-là, Naulobatus, duc des Hérules, après avoir fait sa <i>deditio</i> à l'empereur Gallien, accepte l'honneur de la dignité consulaire. <i>GEORGES LE SYNCHELLE</i> (2 ^e moitié du VIII ^e siècle), <i>Chronique universelle</i> , p.717.



L'Empire romain et la puissance de Palmyre en Orient d'Odénath à Vabalath.

1	XV- 1- Si, après la capture de Valérien et au milieu de l'épuisement des forces de l'État romain, Odénath, prince de Palmyre, ne s'était pas emparé du pouvoir, tout aurait été perdu en Orient. 2- Aussi commença-t-il par prendre le titre de roi [...]. 3- Il soumit d'abord à son autorité la cité de Nisibis et la plus grande partie de l'Orient avec toute la Mésopotamie, après quoi il vainquit le roi [des Perses] en personne et le contraignit à s'enfuir. 4- Il poursuivit enfin Sapor jusqu'à Ctésiphon et, après avoir fait main basse sur ses concubines ainsi que sur un énorme butin, il se dirigea vers l'Orient. Il espérait pouvoir abattre Macrien qui venait d'usurper le pouvoir en s'opposant à Gallien [...].
5	XXX- 2- Ainsi une étrangère nommée Zénobie [...], prenant la succession de son mari Odénath ¹ , plaça sur ses épaules le manteau impérial, se para à la manière de Didon, se coiffa même du diadème et, au nom de ses fils Hérennienus et Timolaus ² , régna plus longtemps qu'il n'eût été séant pour une personne de son sexe. 3- Car cette femme altière détint le pouvoir impérial [...] et c'est non sans peine qu'Aurélien finit par la vaincre.
10	<i>Histoire Auguste, Vie des trente tyrans XV et XXX.</i>

1 Assassiné en 267 ap. J.-C.

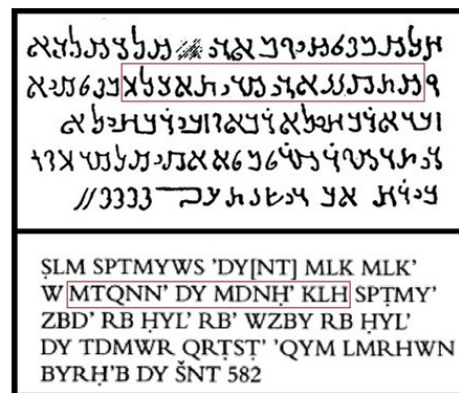
2 Hérennienus est en fait assassiné en même temps que son père en 267 apr. J.-C. et Timolaus est plus fréquemment appelé de son nom palmyrénien Vaballath Athenou.

Document B.

Inscriptions épigraphiques.

1°) Traduction [du palmyrénien] : « Statue de Septimius Odénath, roi des rois et correcteur de tout l'Orient, qu'ont dressé les Septimii Zabdâ, commandant en chef, et Zabbai, commandant de Palmyre, les très puissants, à leur maître. Au mois de l'Ab, l'an 582 ». [août 271]

2°) Traduction [du grec] : sur l'avvers « L'empereur César Lucius Domitius Aurélien auguste » ; sur le revers « Vaballath Athenou auguste ». [270/275]

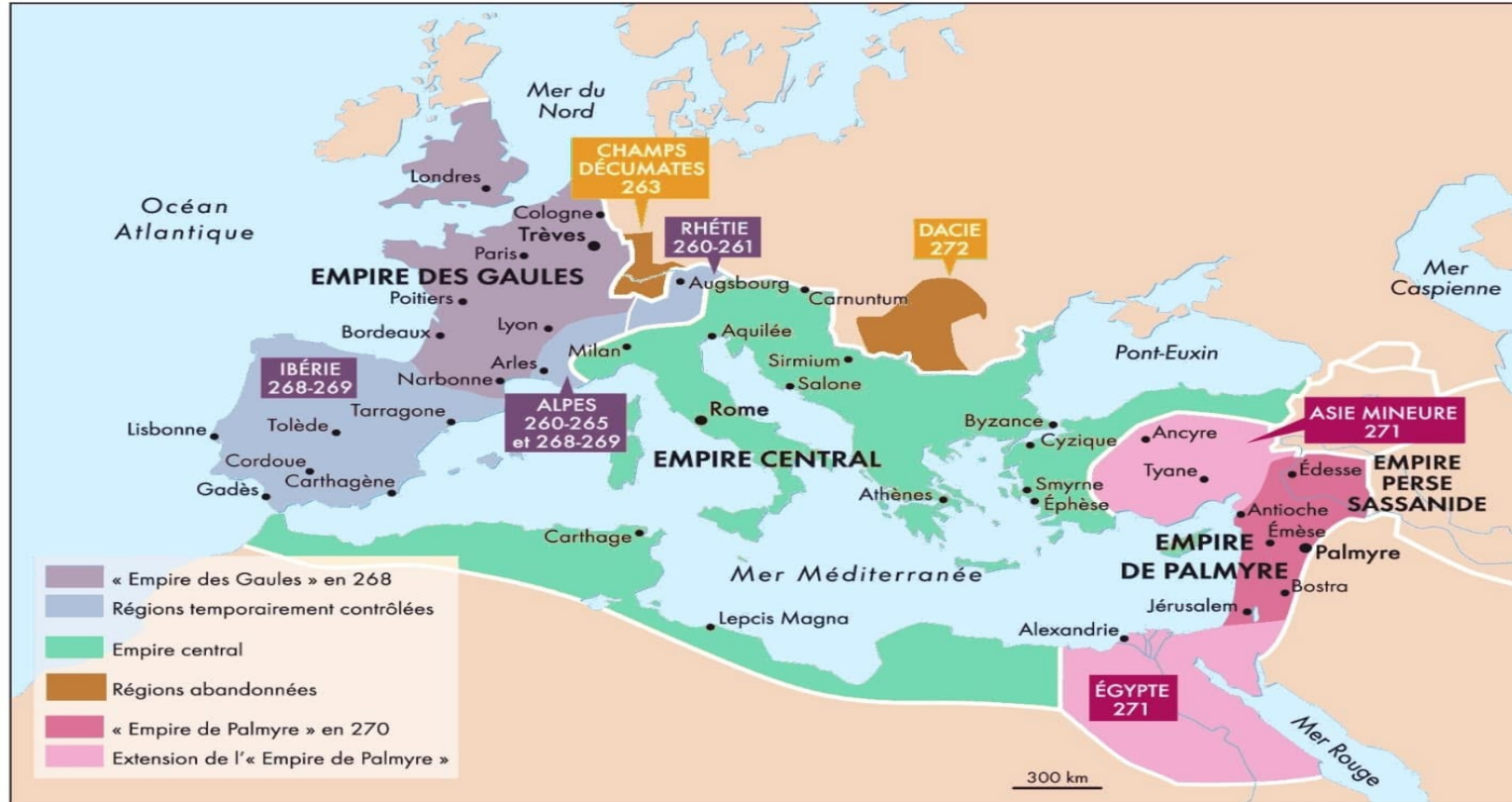


Mettre en relation plusieurs documents épigraphiques.

Document.

1	A°) [En palmyrénien] A Septimius Odainat fils de Hairan fils de Wahballat Nasôr, clarissime exarque des Palmyréiens, Julisu Aurelius Ate'aqab fils de 'Ogeilû fils de Zabdibôl fils de Maqîmû qui est surnommé Qôrâ, à son ami, par affection. Au mois de Nîsan, l'an 563. [avril 252]
5	B°) [En grec] A Septimius Odainat, le clairissime consulaire, l'association des métallurgistes (?), à son patron, l'an 569. [257/8].
10	C°) [En grec] A Septimius Odainat, le clairissime consulaire, l'association des vanneurs (?), à son patron, l'an 569.
	D°) [En grec et en palmyrénien] A Septimius Odainat, le clarissime consulaire, notre seigneur, l'association des orfèvres et des argentiers, en son honneur. Au mois de Nîsan, l'an 569.
15	E°) [En palmyrénien] En l'honneur d'Odainat fils de Hairan Wahbllat [chef] de Palmyre, 'Ogeilû fils [de Ma]qqai Haddûdan Haddâ a fait ce [trô]ne. Il a aussi offert [le foyer de l'au]tel à encens et l'holo[causte]...
20	F°) [En grec et en palmyrénien] Ce monument funéraire ^{ab} construit à ses frais Septimius Odainat, le clarissime sénateur, fils de Hairan Wahballat, fils de Nasôr, pour lui et pour ses enfants et petits-enfants, pour toujours, en l'honneur éternel.
24	G°) [En palmyrénien] Statue de Septimius Odainat, roi des rois et correcteurs de tout l'Orient, qu'ont dressé les Septimii Zabdâ, commandant en chef, et Zabbai, commandant de Palmyre, les très puissants, à leur maître. Au mois de l'Ab, l'an 582. [août 271]

**UN PROBLÈME STRATÉGIQUE : LA GUERRE SUR TROIS FRONTS.
VERS 260-270, LA FRAGMENTATION DE L'EMPIRE EST UNE SOLUTION POLITIQUE**



Les légendes monétaires des « empereurs illyriens » ou la fin de la « crise » ?

1 L'empereur Aurélien (270-5).

RESTITUTOR ORBIS

RESTITUTOR ORIENTATIS

PACATOR ORBIS.

5 L'empereur Carus (282-3).

PERSICUS MAXIMUS

7

PARTHICUS MAXIMUS



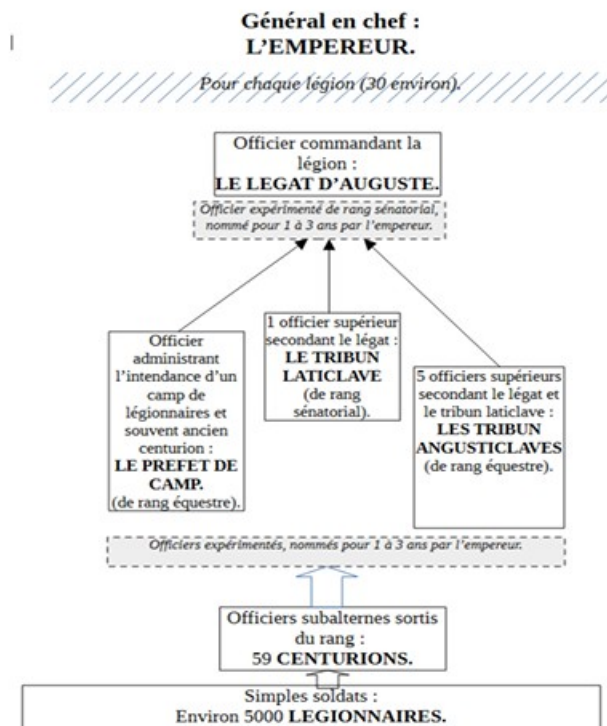
© <http://www.cgb.fr>

C- Réformes et
remèdes à la « crise du
III^e siècle ».

La transformation des carrières des légats de légion au III^e siècle.

1	Pour le salut et l'intégrité de l'Empereur César Publius Licinius Gallien Auguste, très valeureux prince (<i>princeps</i>) [---], Caius Iulius Sallustius Saturninus Fortunatianus, homme clarissime, consulaire, comte (<i>comes</i>) et légat d'Auguste, envoyé pour
4	gouverner [---] <i>AE 1971 509, Lambèse (Algérie).</i>
1	Au Génie du lieu et à la Fortune Conservatrice, pour le salut de notre maître (<i>dominus</i>) Claude [II dit le Gothique] Auguste. Aurelius Superinus, préfet de la 1 ^{ère} Légion
5	Adiutrix, agissant à la place du légat, a placé [cet autel] en accomplissement d'un vœu, sous le consulat de notre maître (<i>dominus</i>) l'invincible Claude [II dit le Gothique] Auguste et de Paternus. <i>ILS 3 656 Brigetio (Hongrie).</i>

LA HIERARCHIE DANS UNE LEGION ROMAINE (d'après G. Hacquard, *Guide romain antique*, Classiques Hachette, Paris, 1952, p.146-147).



Les « réformes » de Gallien (253-260-268 ap. J.-C.).

1	Pour ne parler ici que des sénateurs, outre le ressentiment des maux communs au monde romain, ils avaient encore celui de l'affront particulier que Gallien avait fait subir à leur ordre, lorsque, le premier de tous les empereurs, par l'effet de la crainte que lui inspirait son indolence, et pour que la puissance impériale ne pût être transférée aux plus illustres des patriciens, il leur avait interdit le service militaire, et même l'approche de l'armée.
5	AURELIUS VICTOR, <i>Livre des Césars XXXIII.</i>

Gallien, frappé de la triste fin de son collègue [Valérien], donna la paix aux chrétiens.

JORDANES (fin VI^e siècle), *Histoire de Rome*.

Le retour aux cultes païens traditionnels encouragés : vers la « *pax deorum* ».

« Aux commissaires préposés aux sacrifices du village de l'Île d'Alexandre :

De la part d'Aurelius Diogène, fils de Satabous, originaire du village de l'Île d'Alexandre, âgé de 72 ans, portant une cicatrice au sourcil droit.

J'ai toujours et constamment sacrifié aux dieux. Et maintenant, en votre présence, conformément aux ordres du décret, j'ai sacrifié, j'ai fait une libation et j'ai goûté aux viandes sacrifiées, et je vous demande de m'en témoigner par votre signature. Portez-vous bien.

[Signature de l'intéressé] : Moi, Aurelius Diogène, j'ai présenté cette demande.

[Signature du magistrat] : Moi, Aurelius Syrus, j'ai vu votre sacrifice et je signe.

L'an I de l'Empereur César Gaius Messius Quintus Trajanus Decius Pius Felix Augustus, le 22 du mois de Pauni [= 16 juin 250] »

Certificat de sacrifice.

1	« 3- Si le premier degré de la victoire est de confesser le Seigneur quand on tombe entre les mains des païens, le second titre de gloire est de passer dans la clandestinité et de se conserver pour continuer à servir le seigneur. [...] Une fois écoulée la période prescrite pour l'apostasie, quiconque avait omis de se déclarer à temps confessait être chrétien. [...]
5	7- Dès les premières paroles menaçantes de l'ennemi, la plus grande partie de nos frères ont trahi leur foi. [...] 27- Certains, bien qu'ils n'aient pas souillé leurs mains par des sacrifices abominables, ont cependant corrompu leur conscience en se procurant des billets d'apostasie. Que ceux-là ne se flattent point de n'avoir pas à faire pénitence. Car c'est là aussi une déclaration d'apostasie, c'est l'attestation d'un chrétien qui a nié ce qu'il était. Il a prétendu avoir fait tout ce qu'un autre a commis effectivement, et, bien qu'il soit écrit : Vous ne pouvez pas servir deux maîtres, il a servi le maître du siècle, il a obtempéré à son édit, il a obéi à l'ordre d'un homme plutôt qu'à Dieu. » CYPRIEN, <i>De lapsis</i> 3, 7 et 27 (vers 250/1).
15	« L'empereur Valérien a envoyé au Sénat un rescrit par lequel il décide que les évêques, les prêtres et les diacres seront immédiatement mis à mort. Les sénateurs, les notables et ceux qui portent le titre de cavaliers romains, seront privés de toute marque de dignité et même de leurs biens. Si ensuite, aussi par la suite de la confiscation de leurs biens, ils devaient s'entêter dans leur profession de foi chrétienne, ils devront être condamnés à la peine capitale.
20	Les matrones chrétiennes subiront la saisie de tous leurs biens et seront ensuite envoyées en exil. A tous les fonctionnaires impériaux qui ont déjà confessé leur foi chrétienne ou qui devraient la confesser à présent, on confisquera également tous leurs biens. Ils seront ensuite arrêtés et enrôlés parmi les préposés aux propriétés impériales.
25	A ce rescrit, <u>valérien</u> a également ajouté une copie de la lettre qu'il a envoyée aux gouverneurs de province et qui concerne ma personne. J'attends cette lettre de jour en jour et j'espère la recevoir rapidement en me gardant ferme et fort dans la foi. Ma décision par rapport au martyre est claire. Je l'attends, plein de confiance à l'idée de recevoir la couronne de vie éternelle de la bonté et de la générosité de Dieu. »
30	Cyprien de Carthage, <i>Lettre 80</i> (vers 258).

Gallien, frappé de la triste fin de son collègue [Valérien], donna la paix aux chrétiens.

JORDANES (fin VI^e siècle), *Histoire de Rome*.

La carrière sénatoriale jusqu'en 238 : l'inscription du « marbre de Thorigny ».

1	À Titus Sennius Sollemnis, fils de Solleminius, quatre fois duumvir sans tirage au sort, augure, ayant accompli tous les honneurs et toutes les charges (...). Il fut flamine (?) munéraire (?) dans sa cité et en même temps prêtre de Rome et d'Auguste (au Confluent) et il (y) donna toutes sortes de spectacles : il y eut trente-deux combats de gladiateurs, parmi lesquels on en produisit pendant quatre jours huit sans merci. Il mena à son terme l'achèvement des bains qu'avait laissés Solleminius pour servir aux compatriotes de sa colonie après en avoir presque achevé les fondations inférieures (?) et il décida d'en donner à perpétuité le revenu avec lequel ils devaient être réparés. Solleminis fut l'ami et le client de Tib. Claudius Paulinus, légat d'Auguste propréteur de la province de Lyonnaise, qu'il assista plus tard à la VI ^e légion Victrix quand Paulinus devint légat d'Auguste propréteur en Bretagne, et qui lui fit parvenir la solde de son poste militaire en or et d'autres présents d'une valeur bien plus grande encore. Il fut le client très excellent d'Aedinius Julianus, légat d'Auguste de la province de Lyonnaise, qui fut plus tard préfet du prétoire, ainsi que le montre la lettre gravée sur le côté. Il servit également auprès de Marcus Valerius Florus, tribun militaire de la Troisième légion Auguste dans la province de Numidie, à Lambèse. Au juge de la caisse des mines de fer, le premier auquel les Trois Provinces de Gaule ont jamais élevé un monument dans sa propre cité. L'ordre des décurions de la cité libre des Viducasses a donné l'emplacement. (Statue) Posée le 17 ^e jour des calendes de janvier, sous le consulat de (Fulvius) Pius et de (Pontius) Proculus [16 décembre 238 ap. J.-C.].
---	---

Une carrière sénatoriale de la 2^{de} moitié du III^e siècle.

1	A Lucius Césorius Ovinus Manliys Rufinianus Bassus, clarissime, consul pour la 2 ^e fois, pontife majeur, pontife du dieu Sol, salien du Palatin, préfet de la Ville, comte des deux Augustes, juge des causes sacrées à la place de César pour trancher sans appel les procès entre le fisc et les particuliers, ainsi qu'entre les particuliers, à Rome et dans la province d'Afrique, choisi par le divin Probus pour présider le grand tribunal, proconsul de la province d'Afrique à Carthage, curateur du lit du Tibre et des égouts de la Ville sacrée, curateur de la ville de Bénévent, préteur candidat, questeur candidat, sévir pour conduire une turme, triumvir capital patron remarquable, Césorius Achilleus, son affranchi, a mis en place [de monument].
	AE 1964, 223.

La carrière du chevalier Lucius Pétronus Taurus Volusianus (ILS 1332. Arezzo. Etrurie).

1	A Lucius Pétronus Taurus Volusianus, fils de Lucius, de la tribu Sabatina, consul ordinaire, préfet du prétoire, homme très éminent (<i>vir eminentissimus</i>), préfet des vigiles, homme très parfait (<i>vir perfectissimus</i>), tribun de la 1 ^{ère} cohorte prétorienne, tribun de la XI ^e cohorte urbaine, tribun de la III ^e cohorte des vigiles, tribun de la Xe et XV ^e légion Gemina de la province de Pannonie Supérieure et de la légion de Dacie, commandant des <i>equites singulares</i> de nos empereurs, primipile de la XXX ^e légion Ulpia, centurion <i>deputatus</i> , gratifié du cheval public, membre des cinq décuries, prêtre de Laurente et de Lavinium. L'ordre des Arétins à son patron très bon.
---	---

II- Le redressement de l'empire : le système tétrarchique (284-324).

A- Dioclétien et la
mise en place de la
tétrarchie.



Les légendes monétaires de Dioclétien en 284-5.

1	<u>Felicitas Augusti.</u>
	<u>Providentia Augusti.</u>
	<u>Salus Augusti.</u>
4	<u>Victoria Augusti.</u>

1ère tétrarchie (293-305).

Auguste
Dioclétien
Jovien

Auguste
Maximien
Herculéen

César
Galère
Jovien

César
Constance Chlore
Herculéen

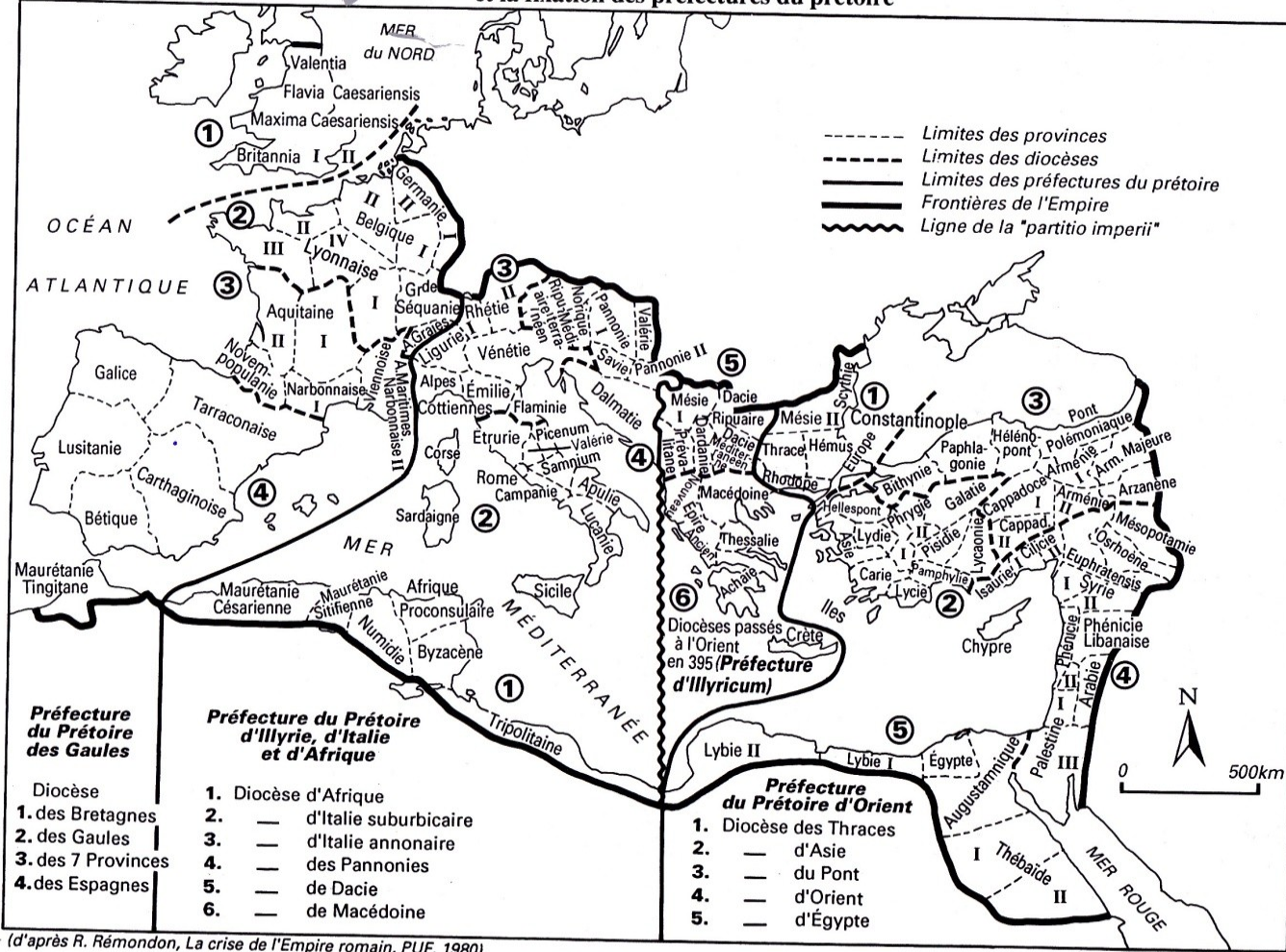
B- Apogée et mort d'un
système politique complexe.

La titulature de Dioclétien et Maximin, tétrarques.

1	A Jupiter, à Hercule, à la Victoire, l'empereur César <u>Gaius Aurelius Valerius</u> Dioclétien, pieux, heureux, invincible Auguste, grand pontife, le très grand germanique revêtu de la 5 ^e puissance <u>tribunicienne</u> , consul pour la 3 ^e fois, père de la patrie, proconsul, et l'empereur
5	César Marc <u>Aurelius Valerius</u> Maximien, pieux, heureux, invincible Auguste, grand pontife, le très grand germanique, revêtu de la 3 ^e puissance <u>tribunicienne</u> , consul pour la 2 ^{de} fois, père de la patrie, proconsul, nos deux princes, très invincibles, restaurateurs du monde entier, ont dédié le camp de la cohorte première Auguste prétorienne des Lusitaniens, une fois celui-ci construit par la prévoyance de leurs majestés.
9	CIL III, 22, <u>Hierarconpolis</u> (Thébaïde), en 298.



12. Carte administrative de l'Empire après les réformes de Dioclétien et de Constantin et la fixation des préfectures du prétoire



1	[...] Puisque telle est la cupidité d'une fureur indomptée sans aucun égard de la nécessité commune et puisqu'une avarice envahissante et une brûlante ardeur au gain, qui leur tiennent lieu de religion, font estimer à ces gens sans probité et sans retenue qu'il est plus nécessaire de dépecer la fortune de tous (leurs concitoyens) plutôt que d'abandonner leurs projets, et
5	puisque'ils ne peuvent fermer les yeux plus longtemps à ceux qu'ils ont réduits aux extrémités de la condition la plus misérable ; il convient que nous, qui avons vu ces choses et qui sommes les parents du genre humain, nous intervenions dans ces affaires par notre justice souveraine, de manière que l'humanité reçoive par les remèdes de prévoyance, pour le bien de tous, ce qu'elle ne peut plus espérer garantir seule de longtemps [...]
10	Il nous plaît donc que ces prix, désignés dans le bref document annexé, soient observés par tout notre territoire, de sorte que tous comprennent qu'on leur retranche la licence de s'en écarter ; ce qui n'empêche pas, partout où l'abondance des biens afflue avec évidence, le bienfait du bon marché auquel on veillera grandement, tout en réfrénant l'avarice ci-dessus désignée. Entre vendeurs et acheteurs dont l'habitude est d'aller dans les ports ou de parcourir
15	les provinces pérégrines, cette loi commune devra être la modération ; qu'ils sachent, en temps d'indispensable cherté, ne pas transgresser les prix fixés pour chaque chose, que l'ultime raison de leur négoce ne soit pas guidée par le désir d'accaparer ou d'acheter ici pour revendre là, car notre justice perspicace a voulu qu'en aucune occasion ne puissent vendre plus cher ceux qui font un transfert de marchandises. Puisque donc chez nos anciens apparaît avec évidence cette
20	habitude de porter des lois pour réduire l'audace par la crainte des prescriptions – car il est vraiment très rare que l'humaine condition soit spontanément portée au bien, et la très juste crainte des fonctionnaires s'est trouvée toujours être un précepteur qui fait pencher vers la modération – il (nous) plaît que, si quelqu'un a l'audace d'agir contre la forme de ce règlement, il soit condamné à la peine capitale. Et que personne ne pense que ce statut est trop sévère,
25	alors que l'on peut si rapidement fuir le péril par l'observance de la modération. Mais que soit soumis au même péril celui qui complotera contre les statuts, par esprit de lucre ou cupidité d'accaparement. Qu'il ne se pense pas non plus à l'abri de cette sanction, celui qui, possédant les espèces (de biens) nécessaires à la nourriture ou à l'usage aura cru bon, après cette réglementation, de les retirer de la circulation ; puisque la peine doit être plus sévère à l'égard
30	de celui qui provoque la pénurie que contre celui qui agit contre les statuts. [...] Ces prix ne pourront être dépassés par personne, dans les ventes des marchandises particulières, ainsi qu'il va être montré ci-dessous :
35	I. – G r a i n e s / céréales : 1. Froment, le boisseau [...] ; 2. Orge, le boisseau : 100 deniers ; 3. Seigle, le boisseau : 60 deniers ; 4. Farine de millet, le boisseau : 100 deniers ; 5. Millet, le boisseau : 50 deniers ; 6. Panic, le boisseau : 50 deniers ; 7. Epeautre mondé, le boisseau : 100 deniers ; 8. Epeautre en grains, le boisseau : 30 deniers ; 9. Fèves broyées, le boisseau : 100 deniers ; 10. Fèves non broyées, le boisseau : 30 deniers ; 11. Lentilles, le boisseau : 100 deniers. [35 rubriques sous ce titre]
40	II. – V i n s [...]. III. – H u i l e s [...]. IV. – V i a n d e s [...]. V. – P o i s s o n s [...]. VI. – L é g u m e s : [...]. VII. – S a l a i r e s : [...].

1ère tétrarchie (293-305).

Auguste
Dioclétien
Jovien

Auguste
Maximien
Herculéen

César
Galère
Jovien

César
Constance Chlore
Herculéen

2ème tétrarchie (305-306).

Auguste
~~Dioclétien~~
Galère
Jovien

Auguste
~~Maximien~~
Constance Chlore
Herculéen

César
Maximin Daïa
Jovien

César
Sévère
Herculéen

3ème tétarchie (306-308).

Auguste
Galère

Jovien

Auguste
~~Constance~~ Chlore
Sévère
Herculéen

César
Maximin Daïa
Jovien

César
Constantin
Herculéen

4ème tétrarchie (308-311/313).

Auguste
Galère

Jovien

César
Maximin Daïa
Jovien

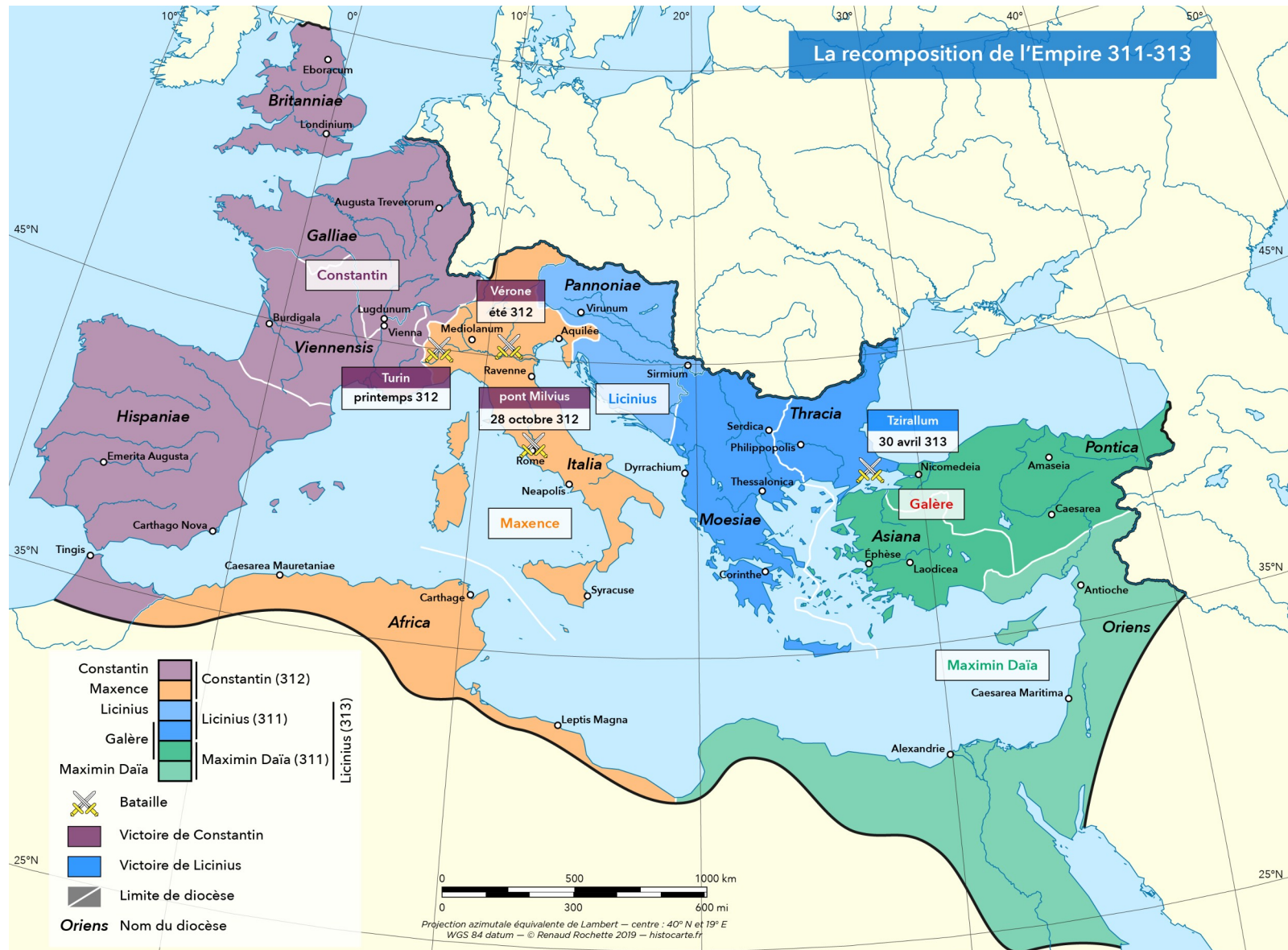
Auguste
~~Sévère~~
Licinius (!!!)
Herculéen

César
Constantin
Herculéen

+
usurpation
de l'ancien
Auguste
Maximien
et de son
fils
Maxence
(!!!).

C- Vers le retour à l'unité
impériale : l'irruption de
Constantin (311-324).

La recomposition de l'Empire 311-313



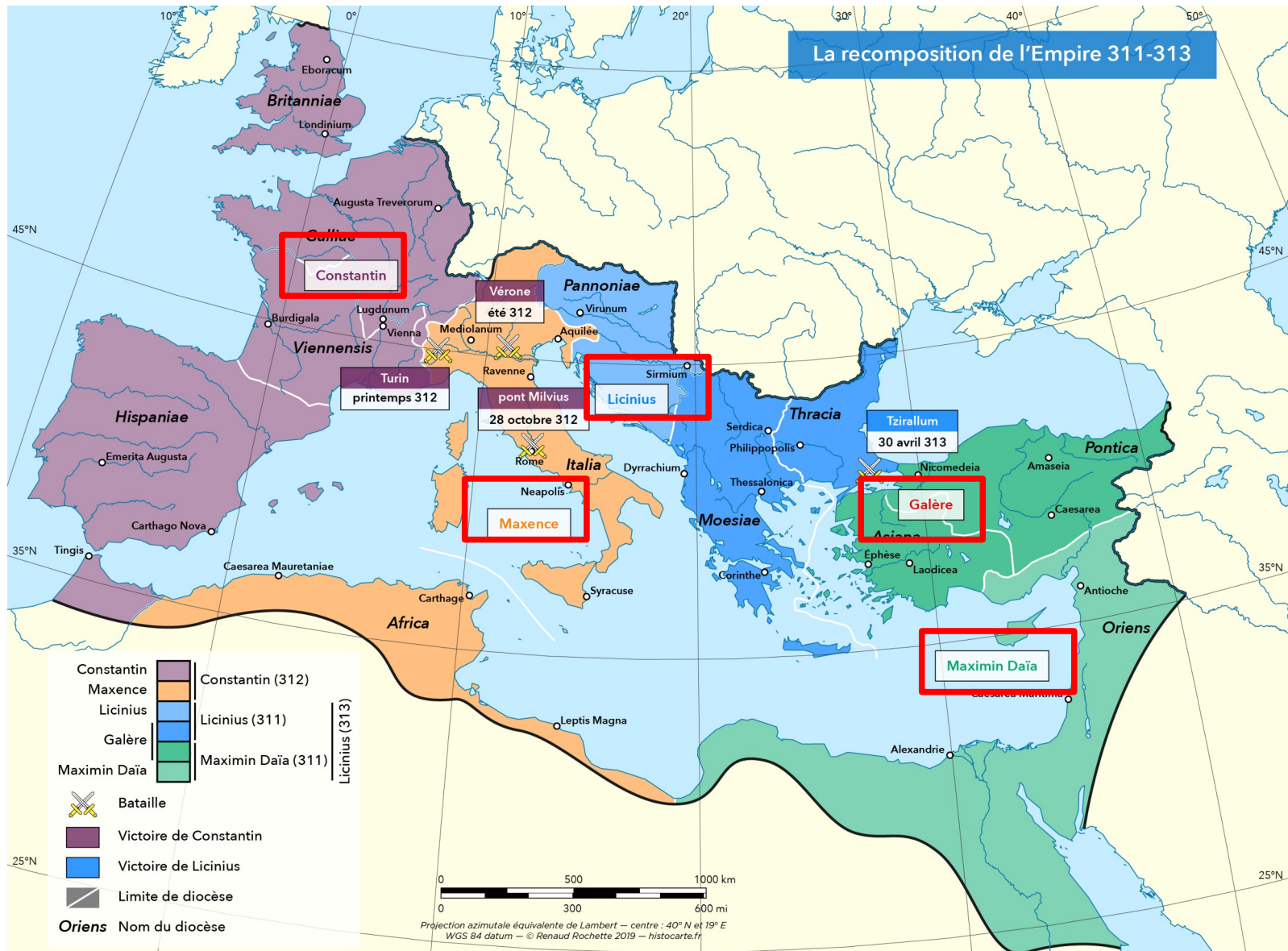
Constantin		Constantin (312)
Maxence		
Licinius		Licinius (311)
Galère		
Maximin Daïa		Maximin Daïa (311)

	Bataille
	Victoire de Constantin
	Victoire de Licinius
	Limite de diocèse

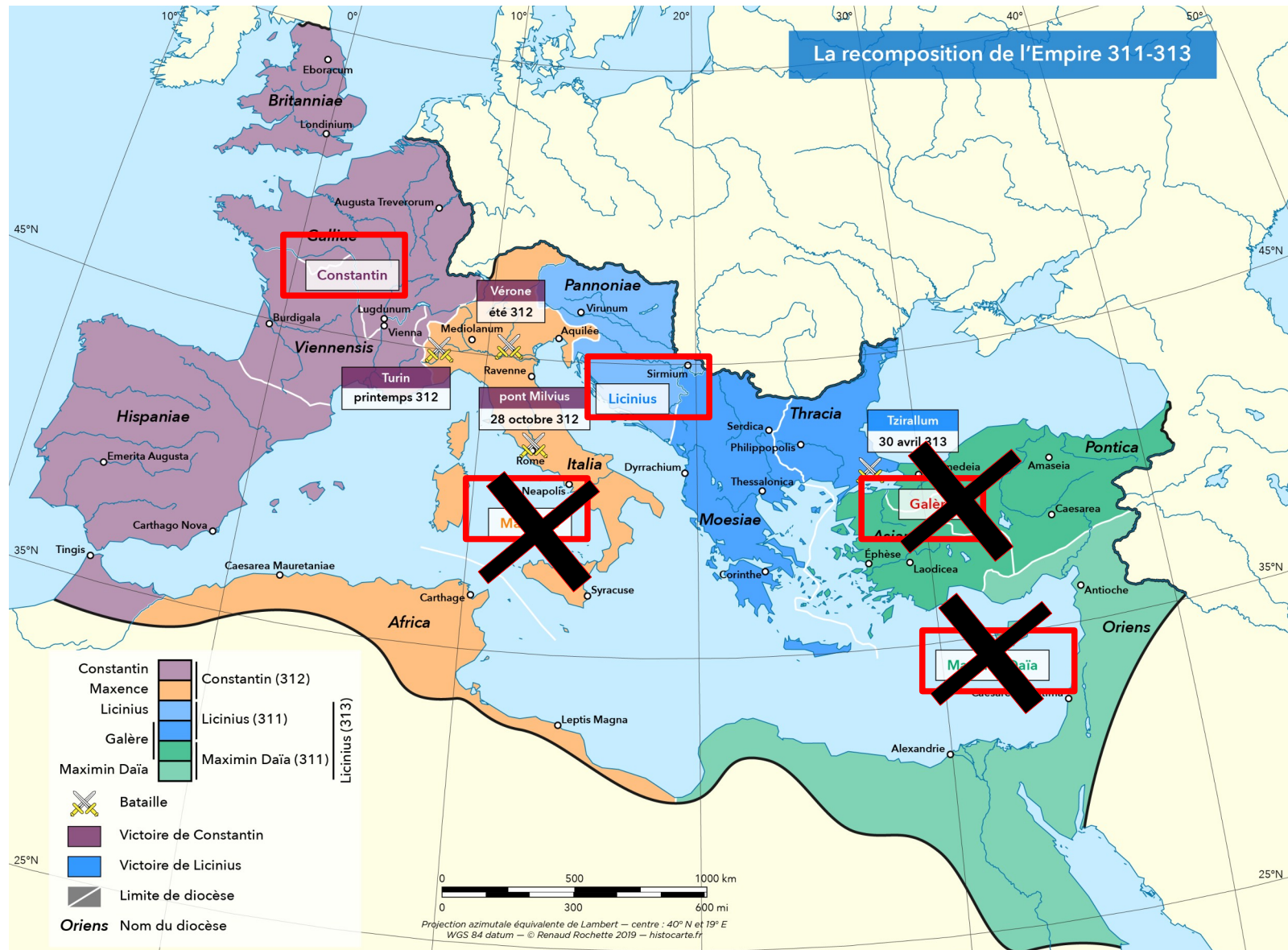
Oriens Nom du diocèse

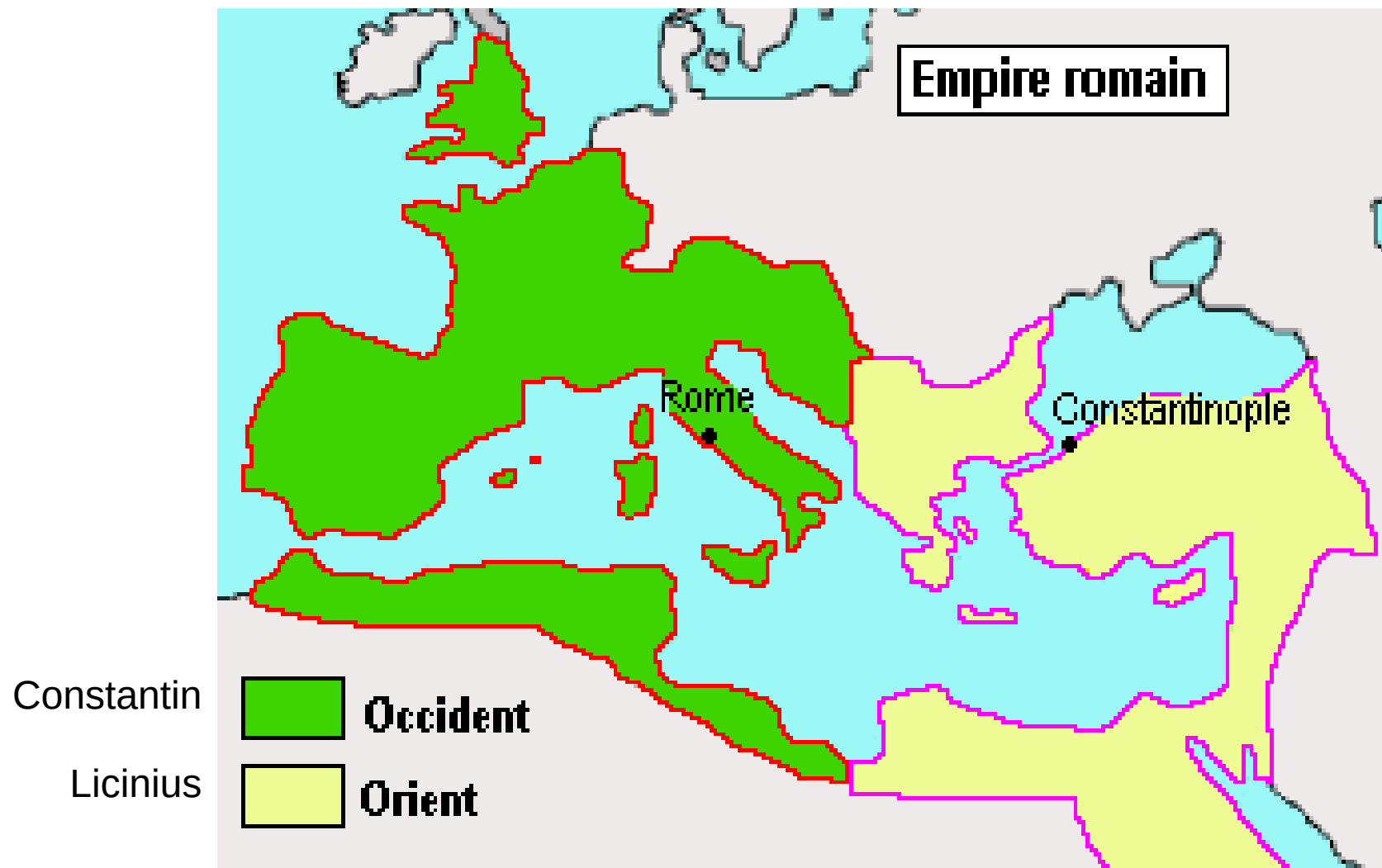
0 500 1000 km
0 300 600 mi
Projection azimutale équivalente de Lambert — centre : 40° N et 19° E
WGS 84 datum — © Renaud Rochette 2019 — histocarte.fr

La recomposition de l'Empire 311-313



La recomposition de l'Empire 311-313





LA CONQUÊTE DE L'EMPIRE PAR CONSTANTIN (312-324)



=>

Constantin, 1^{er} empereur romain chrétien.

Aureus de Constantin, or, 5,13g, 20mm, Thessalonique (Grèce), v.309/310.



Légende:

AVERS: "CONSTANTINVS FIL AVGG"; "Constantin, fils d'Augustes".

REVERS: "CONSVL DD NN"; "consul de nos Maîtres".

Document B.

La conversion de Constantin vers 310 ap. J.-C. selon le point de vue païen.

1	La fortune elle-même réglait toute chose de telle façon que l'heureuse issue de tes affaires t'avertit de porter aux dieux immortels les offrandes que tu leur avais promises <et que la nouvelle t'en parvint> à l'endroit où tu venais de t'écarter de la route pour te rendre au plus beau temple du monde, et même auprès du dieu qui y habite, comme tu l'as vu. Car tu as vu, je crois, Constantin, ton protecteur Apollon, accompagné de la Victoire,
5	t'offrir de couronnes de laurier dont chacune t'apporte le présage de trente années. Tel est, en effet, le nombre des générations humaines qui, de toute façon, te sont dues et prolongeront ta vie au delà de la vieillesse de Nestor. Et que dis-je si je crois ? tu as vu le dieu et tu t'es reconnu sous les traits de celui à qui les chants divins des poètes ont prédit qu'était destiné l'empire du monde entier. J'estime que ce règne est maintenant arrivé puisque, empereur, tu es comme lui, jeune, épanoui, secourable et admirablement beau !
10	<i>Panégrique VII en l'honneur de Constantin.</i>

Aureus de Rome, or, 20mm, v.309/310.



1 => *La vision chrétienne de la « conversion » de Constantin en 312 (ou 314 ?).*

I. On touchait au jour où Maxence avait pris le pouvoir, c'est-à-dire au sixième jour avant les calendes de novembre, qui devait terminer les célébrations de son cinquième anniversaire (de règne). Constantin reçoit en songe l'ordre de marquer sur les boucliers l'emblème céleste du nom de Dieu, et d'engager ensuite le combat.

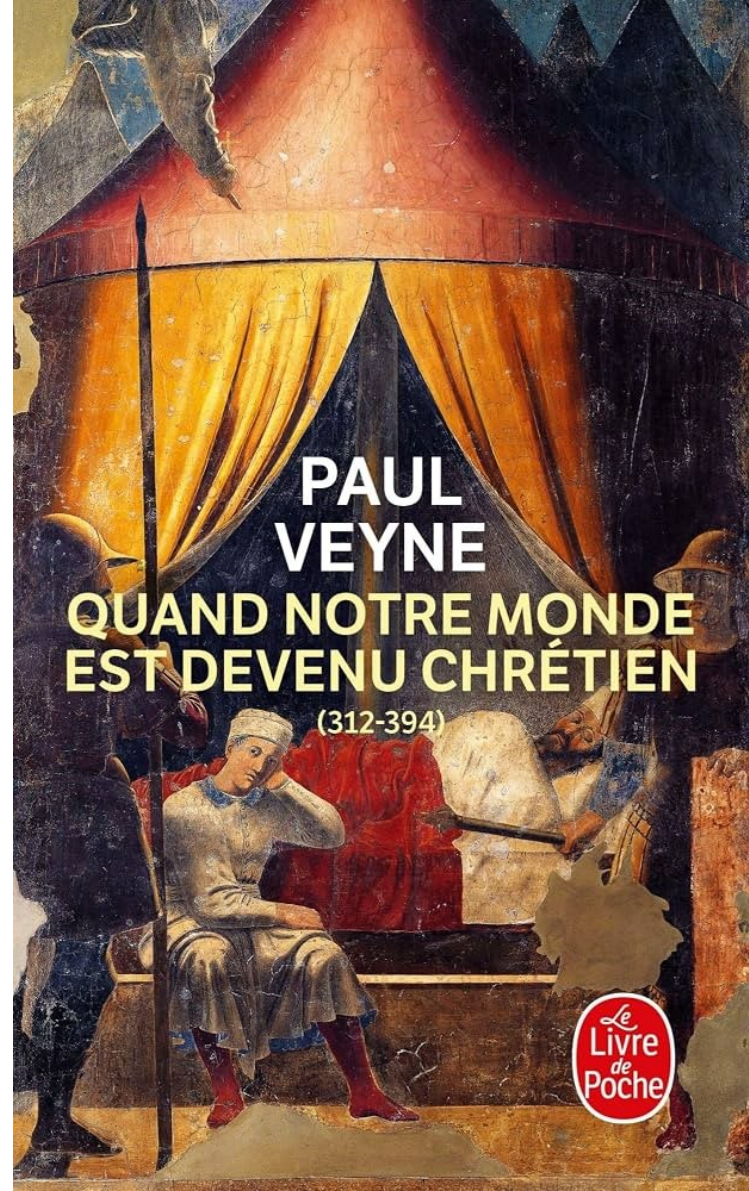
Il obéit, et fait former sur chaque bouclier le monogramme du Christ, au moyen de la lettre X placée transversalement et recourbée à sa partie supérieure. Une fois munis de ce signe, ses soldats prennent les armes.

Lactance, *De la mort des persécuteurs*, XL.

=> *La vision païenne de la « conversion » de Constantin en 310.*

La fortune elle-même réglait toute chose de telle façon que l'heureuse issue de tes affaires t'avertit de porter aux dieux immortels les offrandes que tu leur avais promises <et que la nouvelle t'en parvint> à l'endroit où tu venais de t'écarter de la route pour te rendre au plus beau temple du monde, et même auprès du dieu qui y habite, comme tu l'as vu. Car tu as vu, je crois, Constantin, ton protecteur Apollon, accompagné de la Victoire, t'offrir de couronnes de laurier dont chacune t'apporte le présage de trente années. Tel est, en effet, le nombre des générations humaines qui, de toute façon, te sont dues et prolongeront ta vie au delà de la vieillesse de Nestor. Et que dis-je si je crois ? tu as vu le dieu et tu t'es reconnu sous les traits de celui à qui les chants divins des poètes ont prédit qu'était destiné l'empire du monde entier. J'estime que ce règne est maintenant arrivé puisque, empereur, tu es comme lui, jeune, épanoui, secourable et admirablement beau !

Panégyrique VII de Constantin (310).



Document.

L'« édit de Milan » (v.313 ap. J.-C.) d'après Lactance, *De la mort des persécuteurs*.

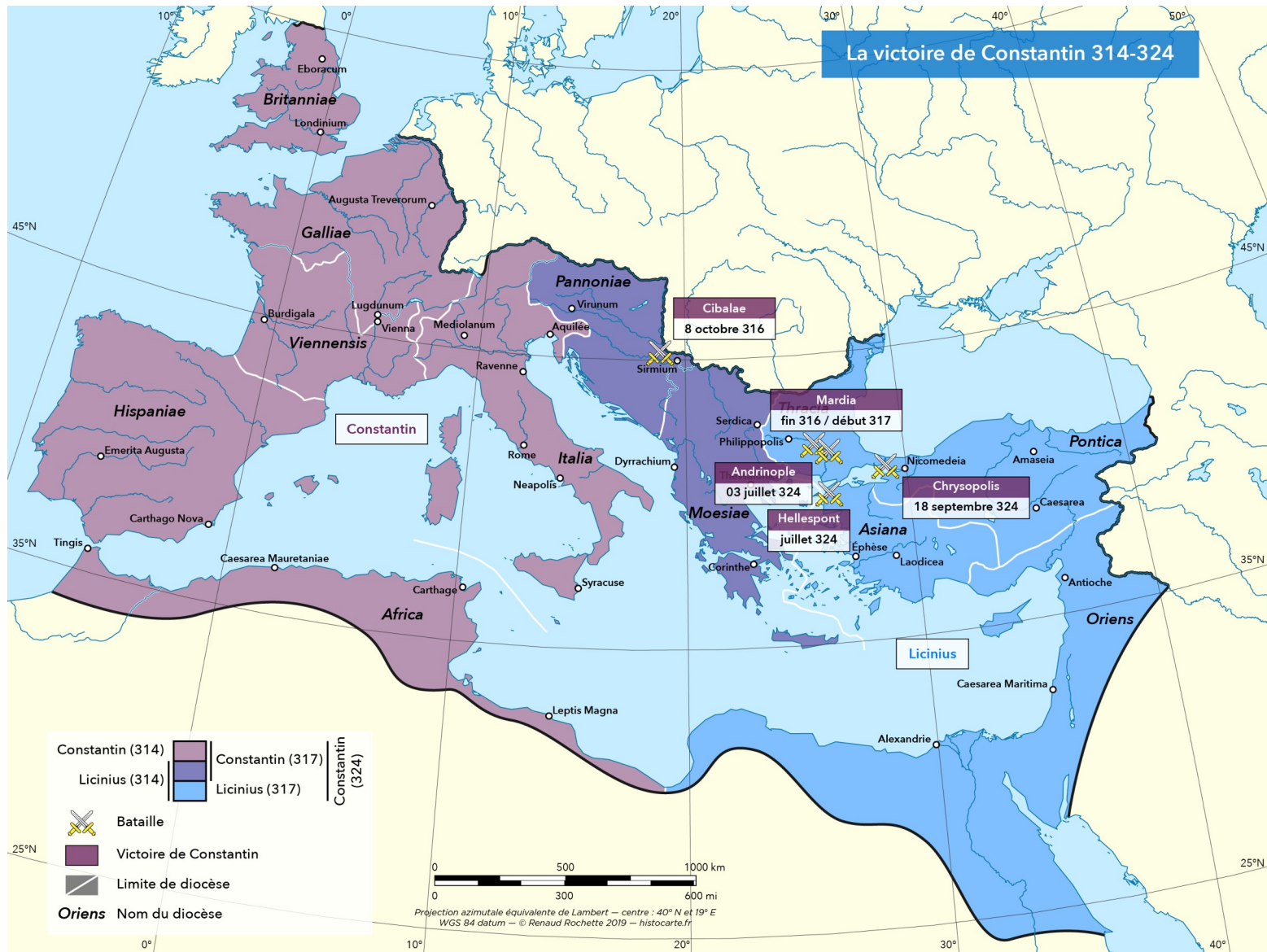
1	Licinius rendit grâce à Dieu dont le secours lui avait donné la victoire et, le 15 juin de l'année où lui-même et Constantin étaient consuls pour la troisième fois, il fit afficher une lettre circulaire adressée au gouverneur [de Bithynie], concernant le rétablissement de l'Église. La voici:
5	«Moi, Constantin Auguste, ainsi que moi, Licinius Auguste, réunis heureusement à Milan, pour discuter de tous les problèmes relatifs à la sécurité et au bien public, nous avons cru devoir régler en tout premier lieu, entre autres dispositions de nature à assurer selon nous le bien de la majorité, celle sur laquelle repose le respect de la divinité, c'est-à-dire donner aux chrétiens comme à tous la liberté et la possibilité de suivre la religion de leur choix, afin que
10	tout ce qu'il y a de divin au céleste séjour puisse être bienveillant et propice à nous-mêmes et à tous ceux qui se trouvent sous notre autorité. »

« Edit de Galère », dit « édit de Sardique », 30 avril 311.

« [...] ***qu'à nouveau ils pussent être chrétiens*** et rebâtir leurs lieux de réunion, à condition qu'ils ne se livrent à aucun acte contraire à l'ordre établi. [...] En conséquence, et en accord avec l'indulgence que nous leur témoignons, ***les chrétiens devront prier leur dieu pour notre salut***, celui de l'Empire, et le leur propre, afin que l'intégrité de l'État soit rétablie partout et qu'ils puissent mener une vie paisible dans leurs foyers. »

LACTANCE, *De la mort des persécuteurs* 34.

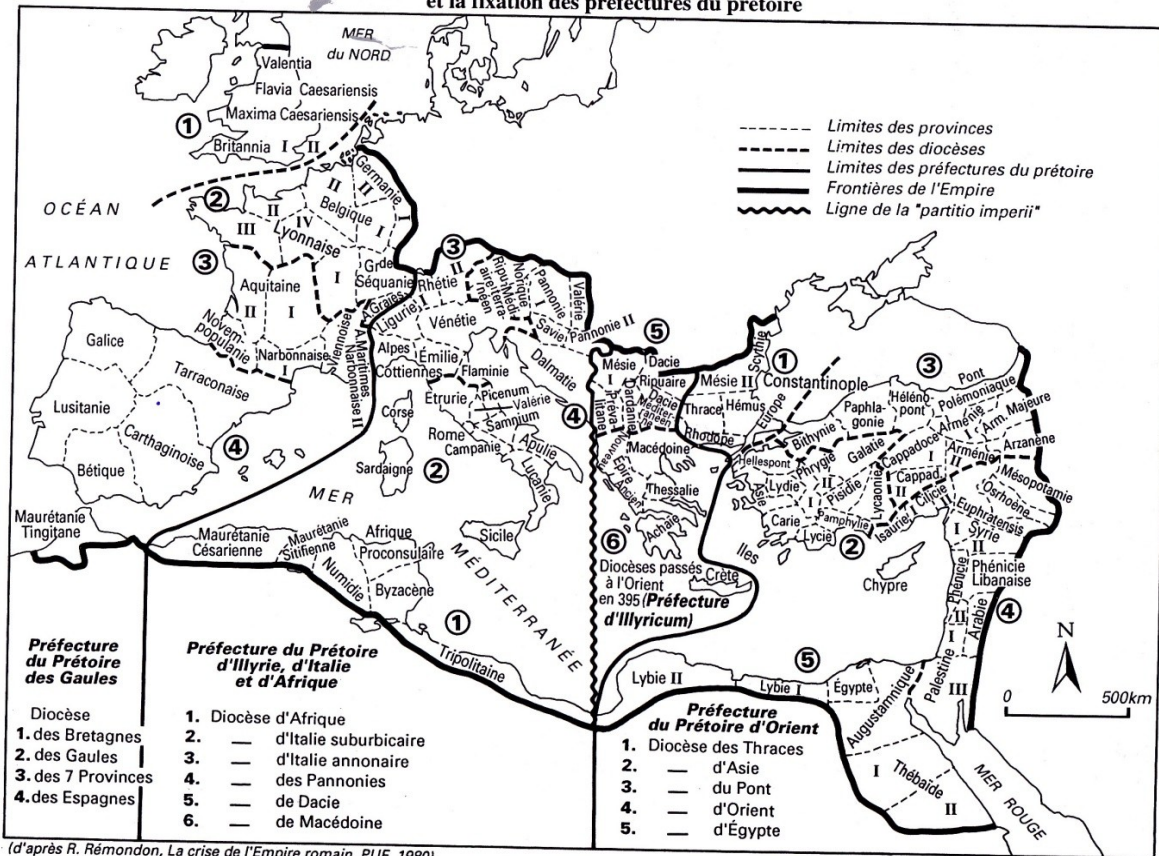
La victoire de Constantin 314-324



=>

Constantin, empereur romain réformateur.

12. Carte administrative de l'Empire après les réformes de Dioclétien et de Constantin
et la fixation des préfectures du prétoire



(d'après R. Rémondon, La crise de l'Empire romain, PUF, 1980)

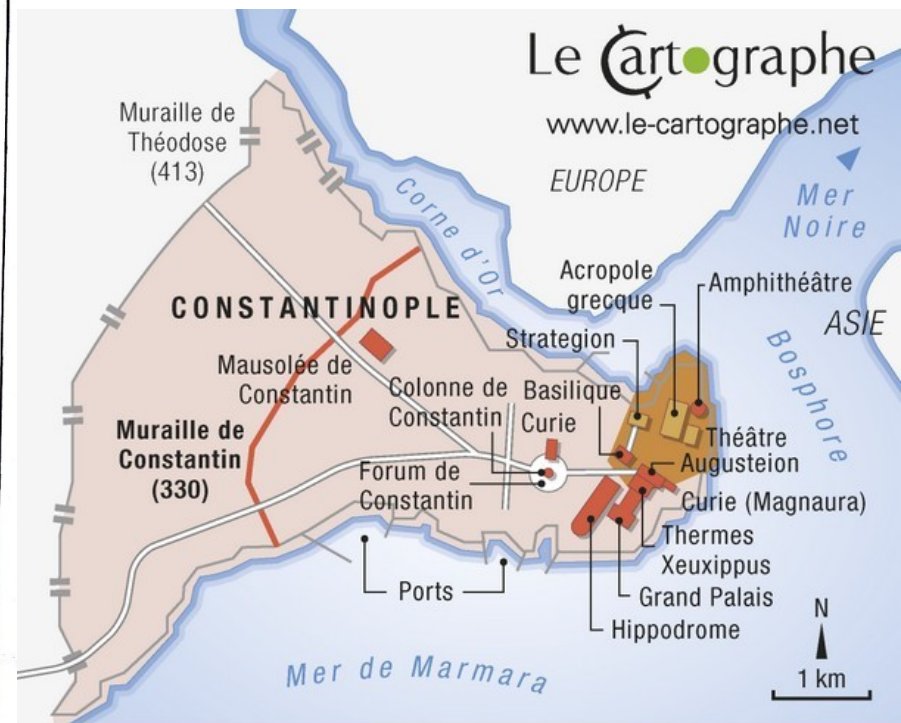
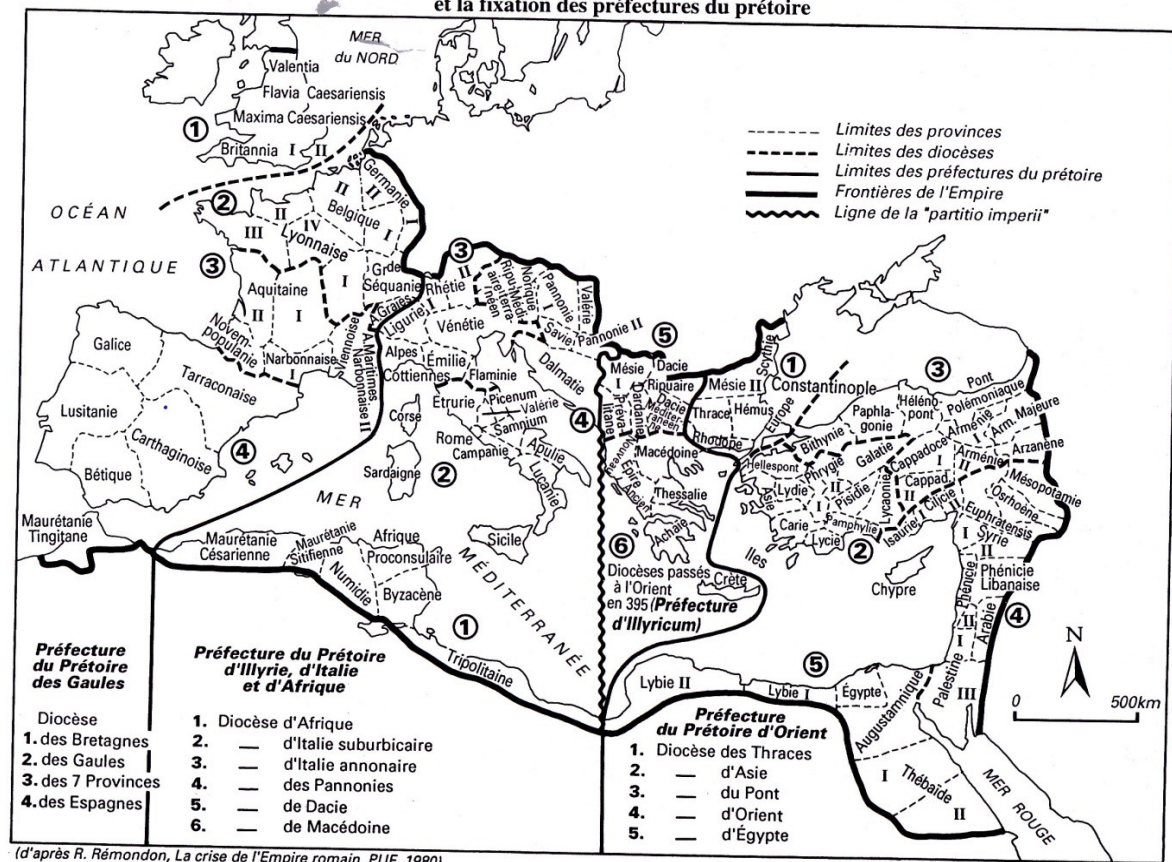
Solidus de Constantin, or, 4,45g., 20mm, v.335, Trèves (Gaule
Belgique D)



La politique administrative de Constantin : le gonflement des effectifs de l'ordre sénatorial et son impact sur les carrières sénatoriales sous Constantin.

1	« Tu as senti, enfin ô Rome, que tu étais à la tête de toutes les nations et la reine du monde quand tu as attaché à ta Curie les plus nobles citoyens de toutes les provinces, afin que le Sénat dût son prestige rehaussé [...]. »	
		<i>Pan. Lat. X, 35, 2.</i>
5	« L'an 301 après l'ascension du Seigneur et 25 du règne de l'empereur, le très pieux Constantin, père du jeune Constantin Auguste [<i>sic</i> : César] et des Césars Constance et Constant, après avoir bâti une ville très vaste, magnifique, opulente et dotée d'un sénat, la nomma Constantinople, alors qu'elle s'appelait antérieurement Byzance, et proclama qu'elle prenait le titre de "seconde Rome" [...]. Il fut alors [...] le premier à porter un diadème de perles et d'autres pierres précieuses. »	
10		<i>Chronique Pascale s.a. 330.</i>
15	« A notre <i>dominus</i> Flavius Claudius Constnatin Junior, le très noble César, remarquable par sa vertu et sa clémence, supérieur à tous par sa piété, Lucius Papius Pacatianus, Flavius Ablabius, [nom martelé de Valerius Felix], Caius Annius Tiberianus Nestorius Timonianus, clarissimes, préfets du prétoire. »	
17		Inscription latine de Tubernuc (Afrique).

12. Carte administrative de l'Empire après les réformes de Dioclétien et de Constantin et la fixation des préfectures du prétoire



- Mur de Constantin
- La ville grecque
- La ville romaine et impériale
- Rues principales
- Monument pré-constantinien
- Monument constantinien

Source : Claire Sotinel, Rome, la fin d'un empire, Paris, Belin, 2019.

La politique religieuse de Constantin.

1	« L'empereur Constantin, Auguste, à Maxime [préfet de Rome]. S'il était établi qu'une partie de notre Palais ou de tout autre édifice public fut atteint par la foudre, que l'on demande aux haruspices, respectant ainsi l'observance de l'antique coutume le sens de ce prodige [...]. »
5	<i>Code Théodosien XVI, 10, 1 (17 décembre 320).</i>
10	« L'empereur Constantin, Auguste, à Evagre [préfet du prétoire]. Aux juifs, à leurs Anciens, et à leurs patriarches, Nous voulons donner l'ordre suivant. Si, après cette loi, l'un d'eux ose attaquer un homme qui aura abandonné leur sinistre secte et aura tourné les yeux vers Dieu, soit à coups de pierre, soit par tout autre acte de fureur – et Nous savons que cela s'est produit maintenant – , il sera aussitôt jeté aux flammes et brûlé vif avec tous ses complices. »
15	<i>Code Théodosien XVI, 8, 1 (18 octobre 315 ou 329).</i>
20	« [...] le mal l'emportait et sur es efforts de l'empereur et sur l'autorité de celui qui avait été chargé de la lettre, car ni Alexandre ni Arius ne se laissaient fléchir [...]. En outre, une autre maladie troublait localement les Eglises : la divergence sur la fête de Pâques [...]. Voyant donc l'Eglise troublée par ces deux problèmes, l'empereur convoquait un concile universel, invitant par lettre les évêques de partout à se rencontrer à Nicée de Bithynie. »
25	EUSEBE DE CESAREE, <i>Histoire ecclésiastique</i> I, 8, 1-4, s.a. 325. « Constantin, baptisé à toute fin de sa vie par Eusèbe de Nicomédie, sombre dans la doctrine des ariens. C'est là l'origine de l'occupation des églises et de la discordes universelle que l'on constate encore à présent. JEROME, <i>Chronique</i> s.a. 337.

Follis de Constantin, bronze (2g), 16mm., v.337, frappé à Antioche (Syrie).

CONSIGNES :

- Relevez les discrets éléments renvoyant au christianisme.



Une politique de Constantin « clémente »...

« Je désire, pour le bien commun de l'univers et de tous les hommes, que ton peuple soit en paix et reste exempt de troubles. **Que ceux qui sont dans l'erreur, joyeux, reçoivent la jouissance de la même paix et de la même tranquillité que les croyants...** Que personne ne moleste autrui, que chacun retienne et pratique ce que désire son âme. C'est une chose d'accueillir librement le combat, c'en est une autre de l'imposer avec des sanctions. »

CONSTANTIN, *Lettre* 15, 14, 18.

« L'empereur Constantin, Auguste, à Maxime [préfet de Rome]
S'il était établi qu'une partie de notre Palais ou de tout autre édifice public fut atteint par la foudre, **que l'on demande aux haruspices, respectant ainsi l'observance de l'antique coutume le sens de ce prodige** [...]. »

Code Théodosien XVI, 10, 1 ; 17 décembre 320.

... ou presque !

« L'empereur Constantin, Auguste, à Evagre [préfet du prétoire].
Aux juifs, à leurs Anciens, et à leurs patriarches, Nous voulons donner l'ordre suivant. Si, après cette loi, l'un d'eux ose attaquer un homme qui aura abandonné leur sinistre secte et aura tourné les yeux vers Dieu, soit à coups de pierre, soit par tout autre acte de fureur – et Nous savons que cela s'est produit maintenant - , **il sera aussitôt jeté aux flammes et brûlé vif avec tous ses complices.** »

Code Théodosien XVI, 8, 1 ; 18 octobre 315 ou 329.

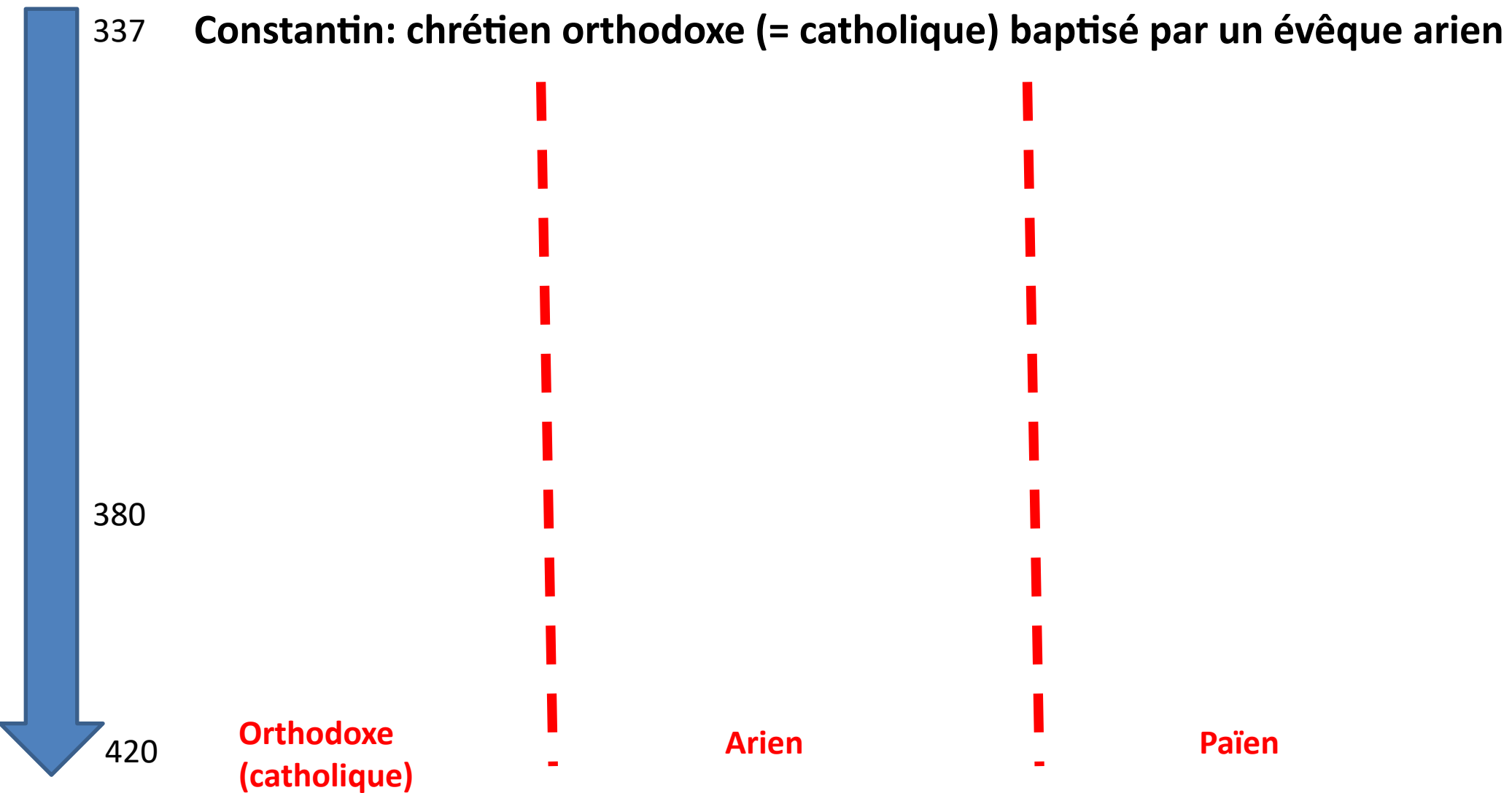
La politique religieuse de Constantin.

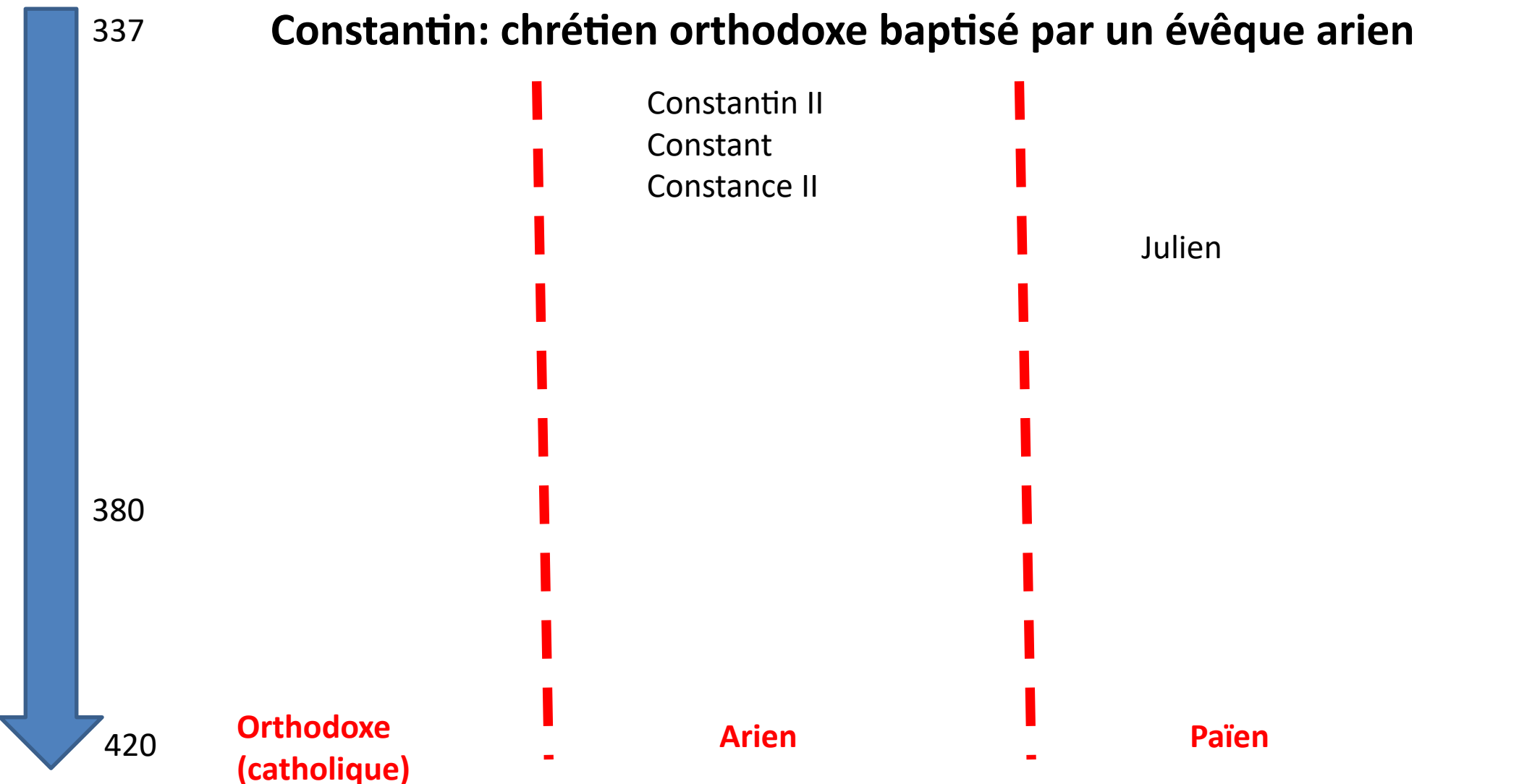
1	« L'empereur Constantin, Auguste, à Maxime [préfet de Rome]. S'il était établi qu'une partie de notre Palais ou de tout autre édifice public fut atteint par la foudre, que l'on demande aux haruspices, respectant ainsi l'observance de l'antique coutume le sens de ce prodige [...]. »
5	<i>Code Théodosien XVI, 10, 1 (17 décembre 320).</i>
10	« L'empereur Constantin, Auguste, à Evagre [préfet du prétoire]. Aux juifs, à leurs Anciens, et à leurs patriarches, Nous voulons donner l'ordre suivant. Si, après cette loi, l'un d'eux ose attaquer un homme qui aura abandonné leur sinistre secte et aura tourné les yeux vers Dieu, soit à coups de pierre, soit par tout autre acte de fureur – et Nous savons que cela s'est produit maintenant – , il sera aussitôt jeté aux flammes et brûlé vif avec tous ses complices. »
15	<i>Code Théodosien XVI, 8, 1 (18 octobre 315 ou 329).</i>
20	« [...] le mal l'emportait et sur es efforts de l'empereur et sur l'autorité de celui qui avait été chargé de la lettre, car ni Alexandre ni Arius ne se laissaient fléchir [...]. En outre, une autre maladie troublait localement les Eglises : la divergence sur la fête de Pâques [...]. Voyant donc l'Eglise troublée par ces deux problèmes, l'empereur convoquait un concile universel, invitant par lettre les évêques de partout à se rencontrer à Nicée de Bithynie. »
25	EUSEBE DE CESAREE, <i>Histoire ecclésiastique</i> I, 8, 1-4, s.a. 325. « Constantin, baptisé à toute fin de sa vie par Eusèbe de Nicomédie, sombre dans la doctrine des ariens. C'est là l'origine de l'occupation des églises et de la discordes universelle que l'on constate encore à présent. JEROME, <i>Chronique</i> s.a. 337.

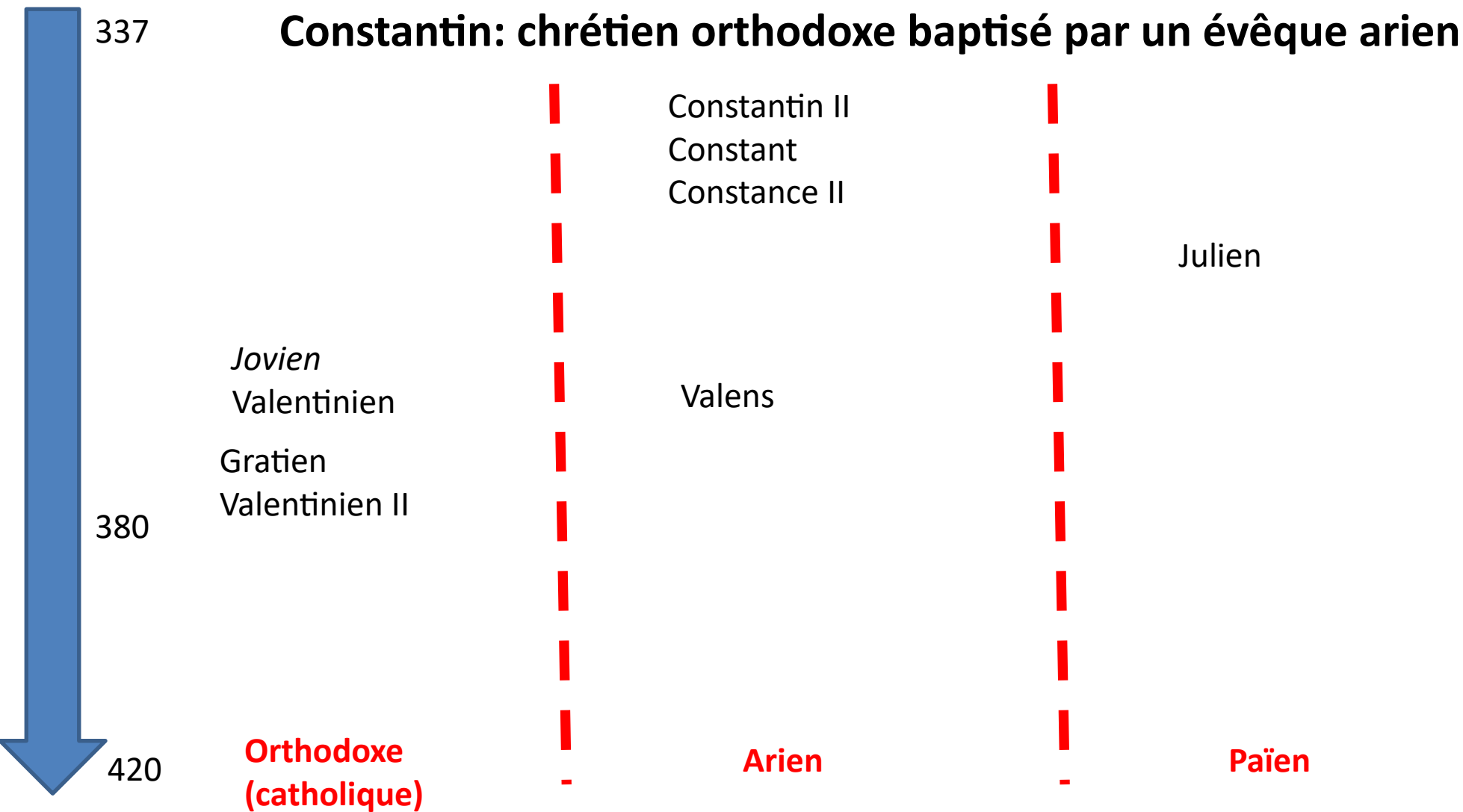
III- De Constantin à Théodose : le retour à l'esprit dynastique.

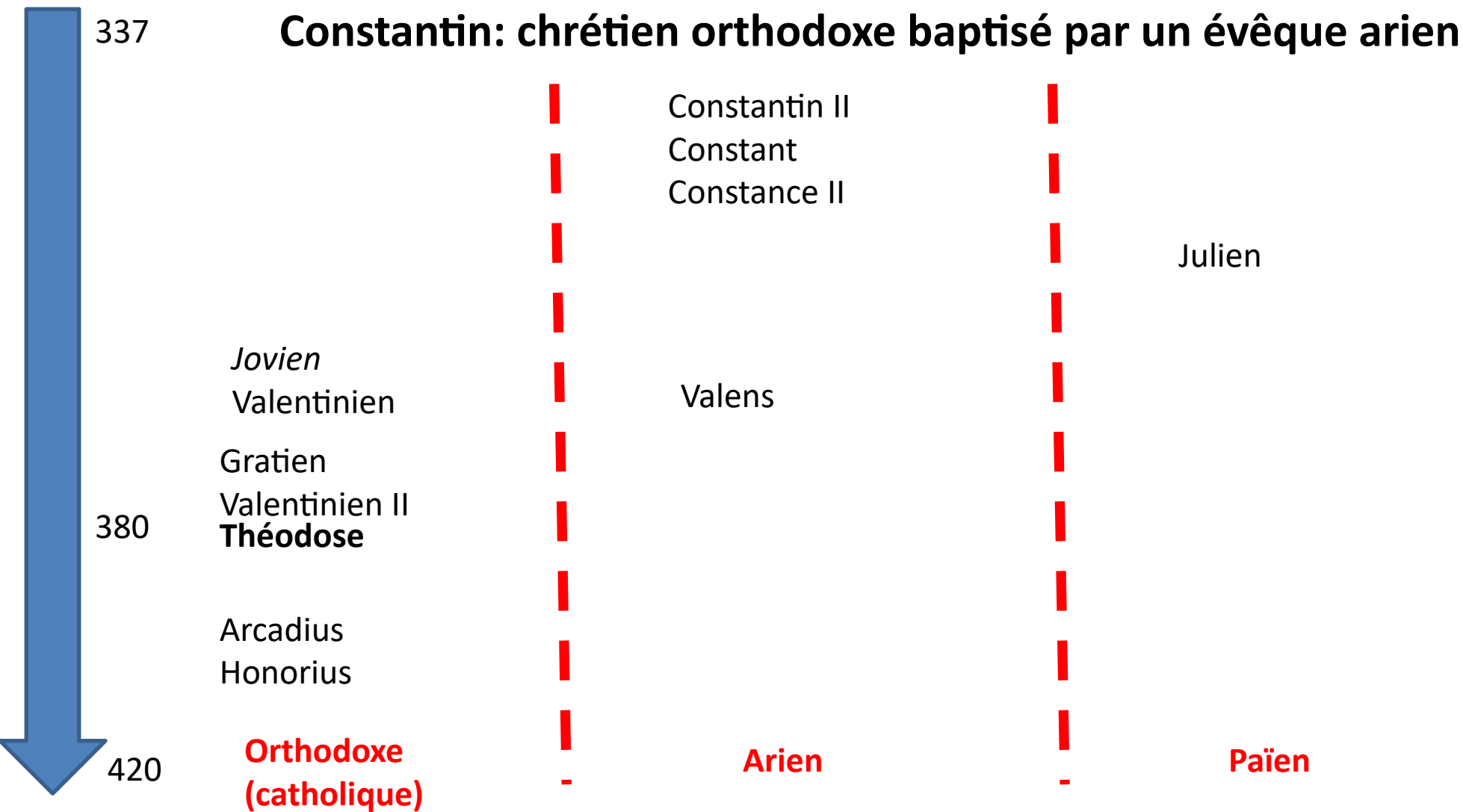
La légitimité dynastique de Constantin contre le système tétrarchique
d'après le discours officiels en 310.

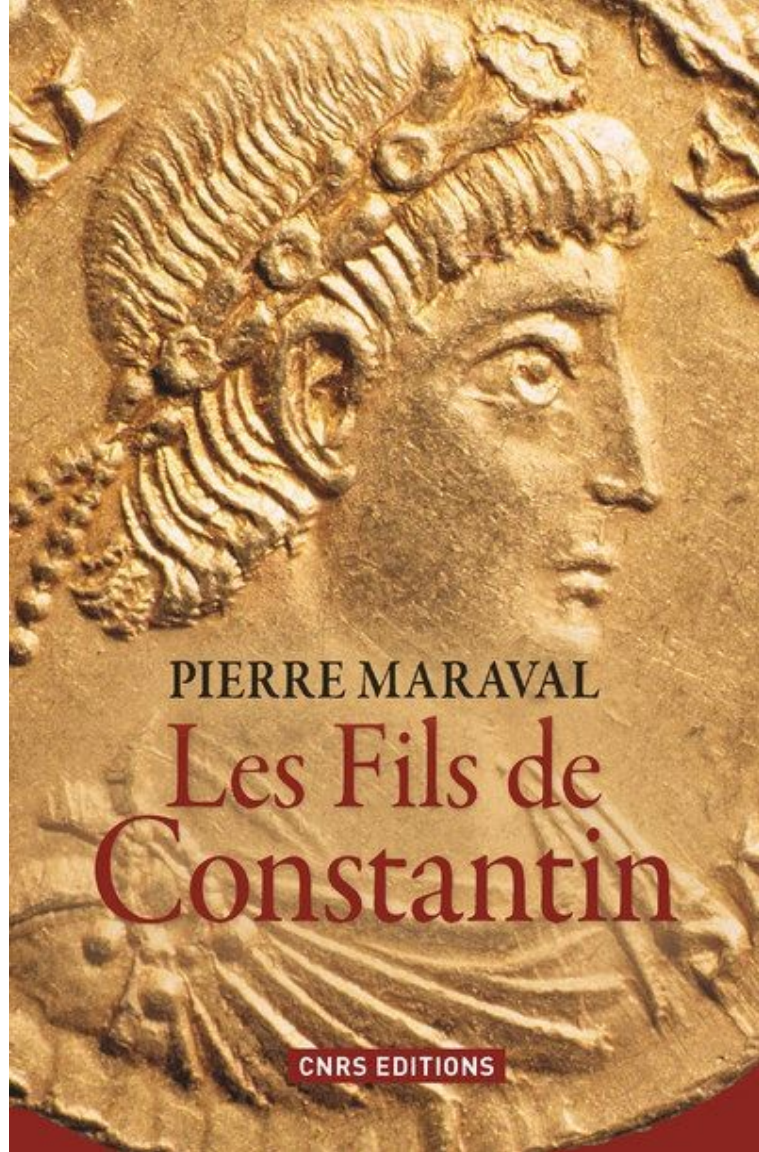
1	Je commencerai donc par la divinité qui est à l'origine de ta famille ; elle est peut-être encore ignorée de la plupart des hommes, mais parfaitement connue de ceux qui t'aiment. Les liens du sang te rattachent au divin claudé [...]. Bien plus, ton père lui-même a dû son accession jusqu'à l'empire à cette ancienne prérogative de sa maison impériale, et c'est ainsi
5	que tu as été porté au rang suprême et au-dessus des destinées humaines, troisième empereur d'une famille qui a fourni avant toi deux princes.
	<i>Panegyrique VII (6) à Constantin, 2, 4.</i>





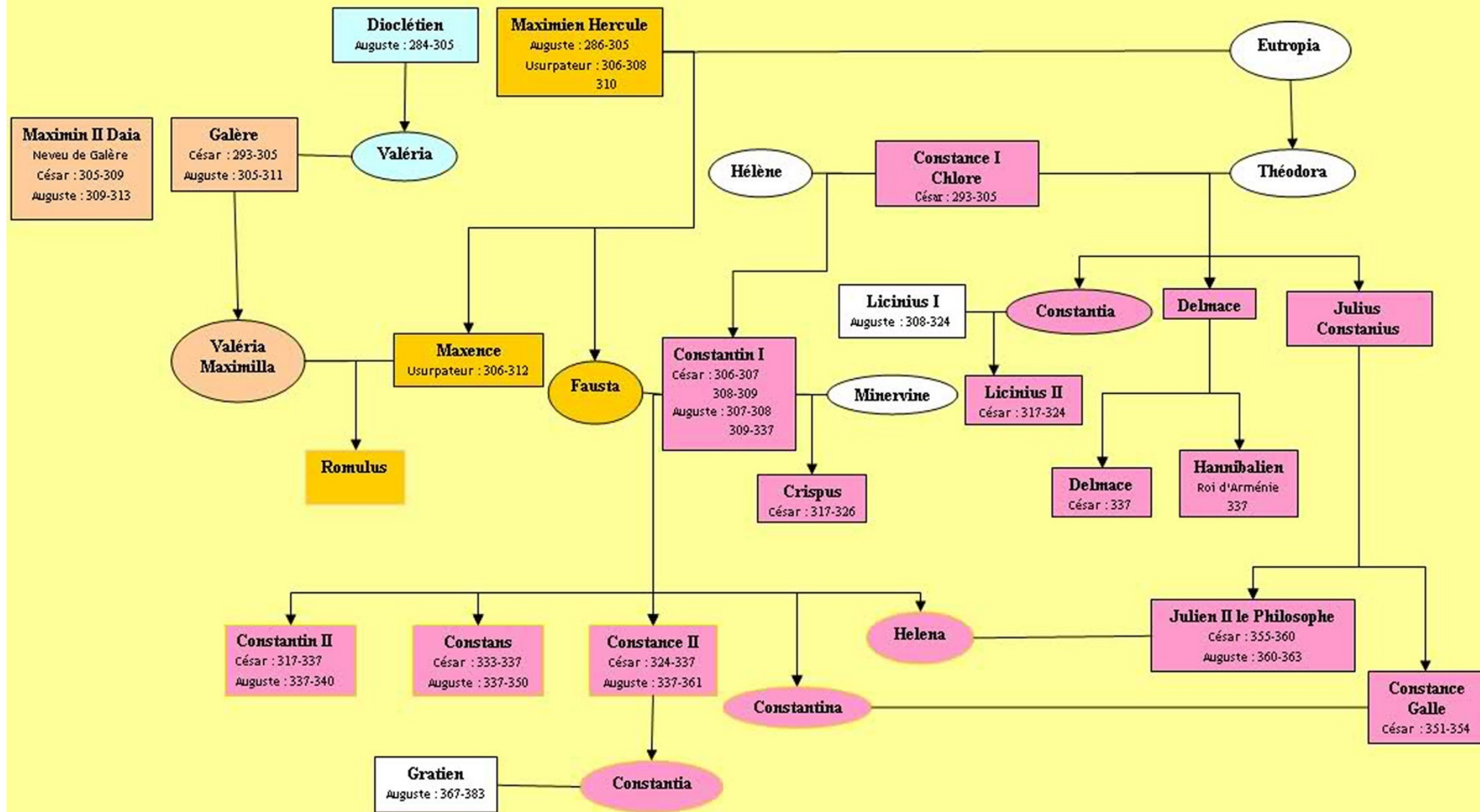


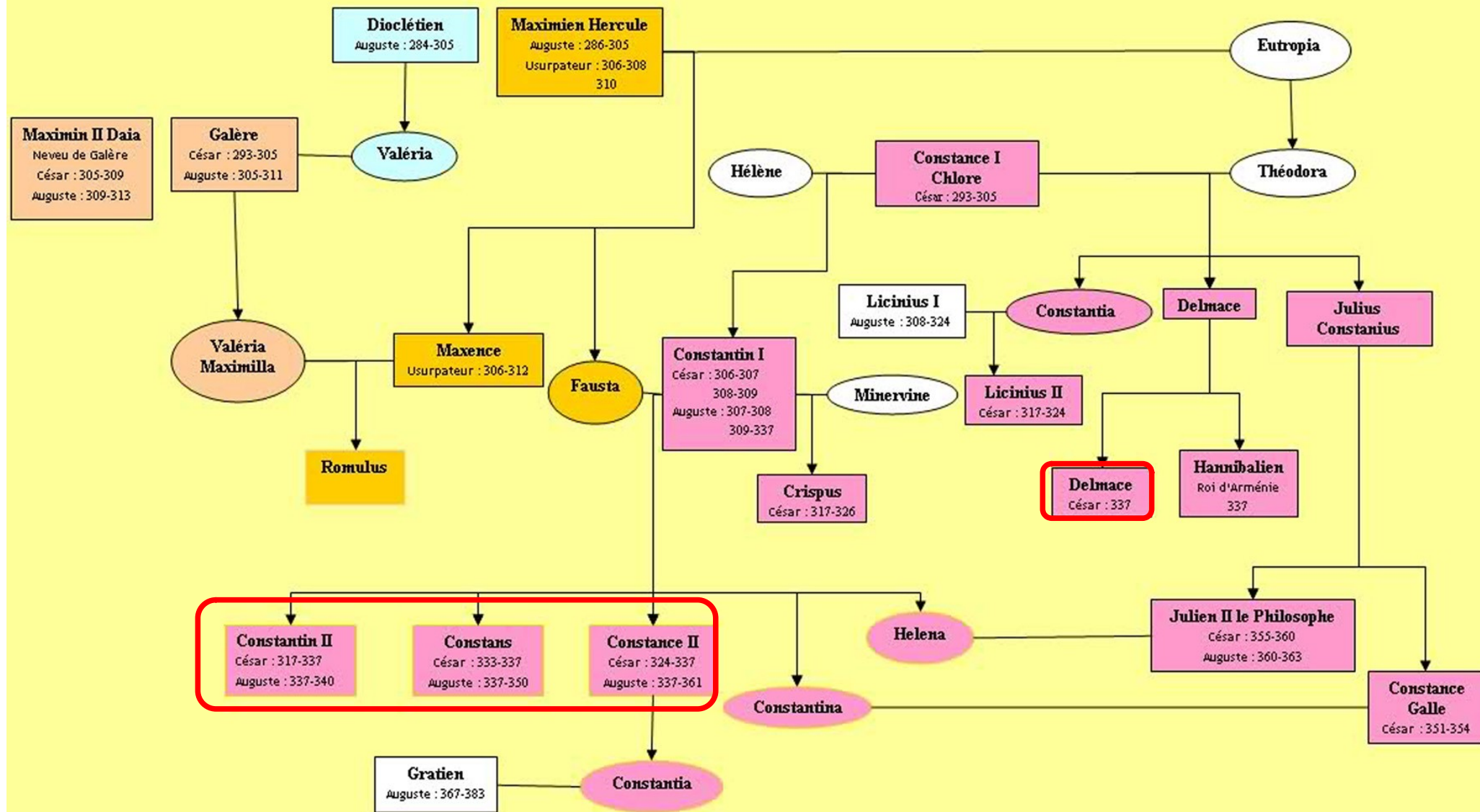


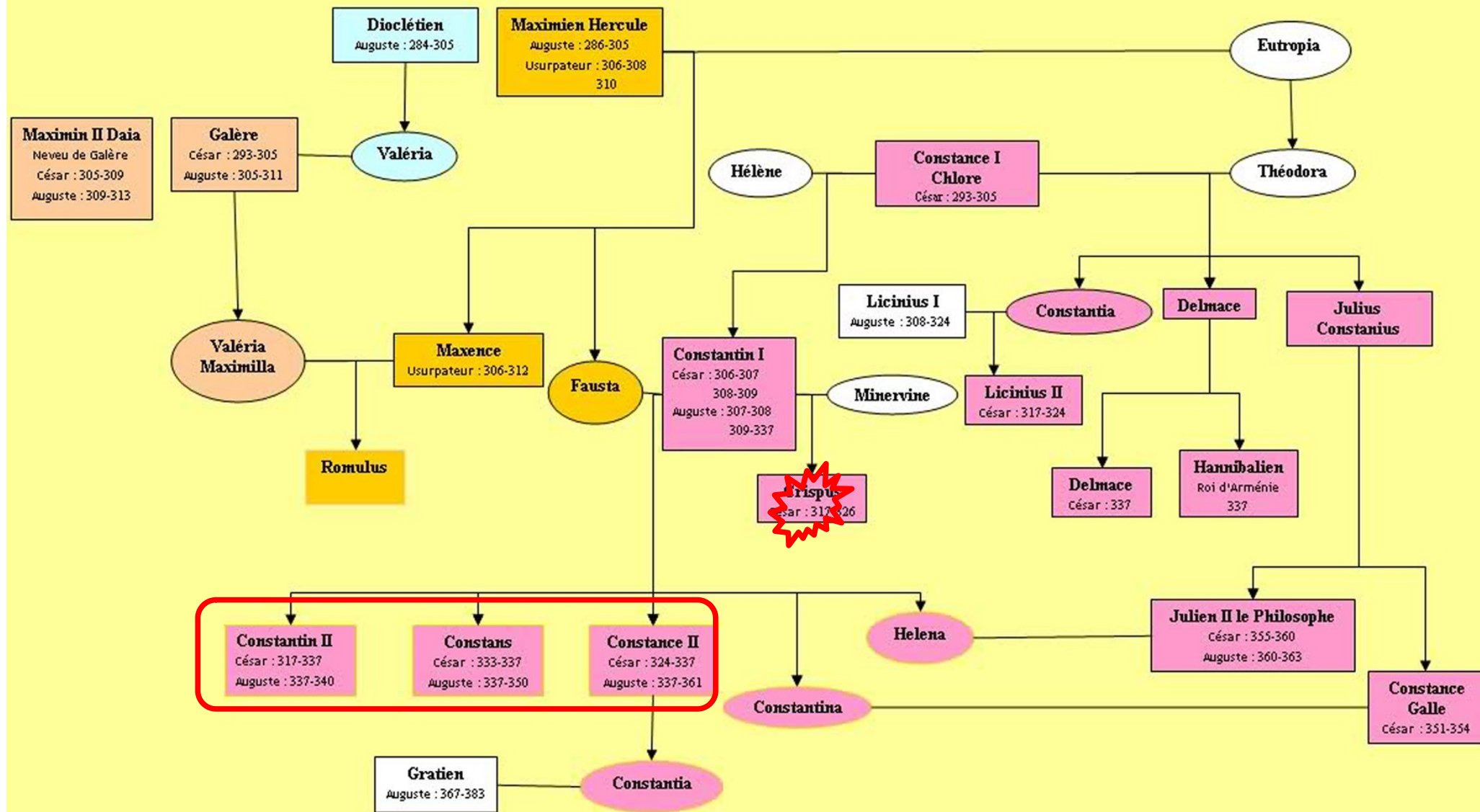


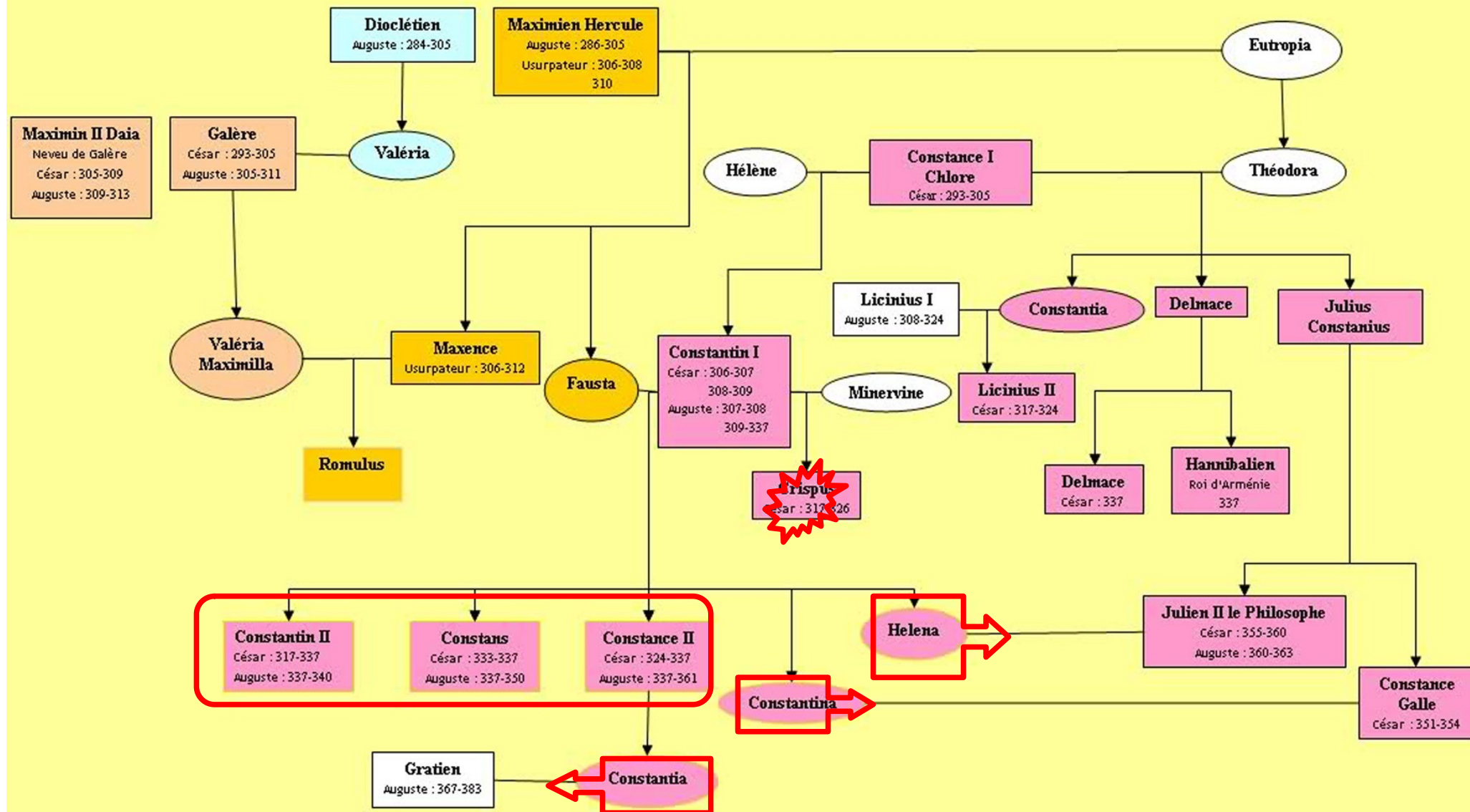
A- La dynastie
constantinienne (337-360) :
le renouveau de l'empire
romain ?

0- La dynastie constantinienne à la mort de Constantin.









1- Le régime de la confraternité mis à mal entre 337 et 350.

La succession de Constantin d'après la *Chronique* de Jérôme.

1	s.a. 337 : b Constantin qui préparait une guerre contre les Perses, meurt dans sa résidence impériale d'<u>Acyron</u> près de Nicomédie, dans la 66^e année de son âge. Après lui, ses trois fils qui étaient césars sont nommés augustes. s.a. 338 : c <u>Ablabius</u>, préfet du prétoire est tué, ainsi qu'un grand nombre de nobles.
5	d <u>Sapor</u>, roi des Perses, dévasta la Mésopotamie et assiégea <u>Nisibe</u> pendant presque deux mois. e <u>Dalmatius</u>, César que Constantin, son oncle paternel, avait associé à ses fils dans l'exercice du pouvoir, est tué par la faction de son cousin Constance à l'occasion d'un soulèvement de soldats. [...]
10	s.a. 440 : a Constantin, qui faisait la guerre à son frère, est tué à <u>Alsa</u>, près d'<u>Aquilée</u>. [...] s.a. 350 : c <u>Magnence</u> prend de force le pouvoir impérial et Constant est tué dans la 30^e année de son âge, non loin de l'Espagne, dans un fort appelé Hélène.

*Numus de Constantin II, cuivre, 16mm, 1,57g.,
337/338.*



Multiple de deux Solidi frappé à ANTIOCHE entre 347 et 350



Courtesy: Numismatica Ars Classica

La succession de Constantin d'après la *Chronique* de Jérôme.

1	s.a. 337 : b Constantin qui préparait une guerre contre les Perses, meurt dans sa résidence impériale d'<u>Acyron</u> près de Nicomédie, dans la 66^e année de son âge. Après lui, ses trois fils qui étaient césars sont nommés augustes. s.a. 338 : c <u>Ablabius</u>, préfet du prétoire est tué, ainsi qu'un grand nombre de nobles.
5	d <u>Sapor</u>, roi des Perses, dévasta la Mésopotamie et assiégea <u>Nisibe</u> pendant presque deux mois. e <u>Dalmatius</u>, César que Constantin, son oncle paternel, avait associé à ses fils dans l'exercice du pouvoir, est tué par la faction de son cousin Constance à l'occasion d'un soulèvement de soldats. [...]
10	s.a. 440 : a Constantin, qui faisait la guerre à son frère, est tué à <u>Alsa</u>, près d'<u>Aquilée</u>. [...] s.a. 350 : c <u>Magnence</u> prend de force le pouvoir impérial et Constant est tué dans la 30^e année de son âge, non loin de l'Espagne, dans un fort appelé Hélène.

2- L'usurpation de Magnence entre 350 et 353.

- 1 JULIEN, *Eloge de Constance II*, 56b :
- « A ces nations, il [Magnence] avait réuni un nombre à peu près égal de troupes du pays placé
 sous son commandement, ou, pour mieux dire, une foule d'hommes le suivaient comme un
 des leurs et d'une commune origine. Les nôtres, c'est-à-dire ceux auxquels on peut donner le
 5 nom de Romains, l'accompagnent par contrainte et non de plein gré, en troupes gagées et
 mercenaires, réduits au rang et à la tenue du soldat carien indignés de voir un étranger, un
 barbare, aspirer à l'empire par l'ivrognerie et par la débauche, l'usurper et régner par les
 moyens qui lui avaient servi d'inauguration et de prélude. »
- 10 ZONARAS (XII^e siècle), *Epitomé des histoires* XIII, 3 :
- « Magnence eut aussi recours à la magie, et écouta le conseil que lui donna une vieille de
 sacrifier une jeune fille, et de mêler son sang avec du vin, et de le donner à boire aux soldats,
 pendant qu'elle prononcerait certains termes mystérieux, et qu'elle invoquerait les Démon, Le
 combat ayant été commencé sur le soir, il demeura quelque temps douteux. Mais enfin
 15 l'Empereur [Constance II] remporta la victoire, et plusieurs du parti de l'usurpateur furent tués
 sur la place. [...] Magnence s'étant sauvé rallia ceux qu'il put trouver de son parti qui s'étaient
 échappés de la défaite, en fit venir d'autres et envoya un sénateur en ambassade à Constance.
 Mais ce Prince persuadé qu'il n'était venu qu'à dessein de découvrir l'état de son armée lui
 refusa audience. Magnence envoya après cela des évêques pour implorer sa clémence, et pour
 20 lui demander permission de servir sous ses enseignes, comme un simple volontaire. Ces
 prélats ayant été congédiés sans réponse favorable, [...] »



3- Constance II, seul Auguste de 353 à 360.

Code Théodosien XVI, 10, 2 (341) :

« L'empereur Constance, Auguste, à Madalianus, faisant fonction de préfet du prétoire.

Que cesse la superstition, que la folie des sacrifices soit abolie. De fait, toute personne qui oserait pratiquer des sacrifices, s'opposerait ainsi à la loi du divin prince, notre Père [Constantin], et au présent commandement de Notre mansuétude, sera soumise à un châtiment approprié et à une sentence immédiate.

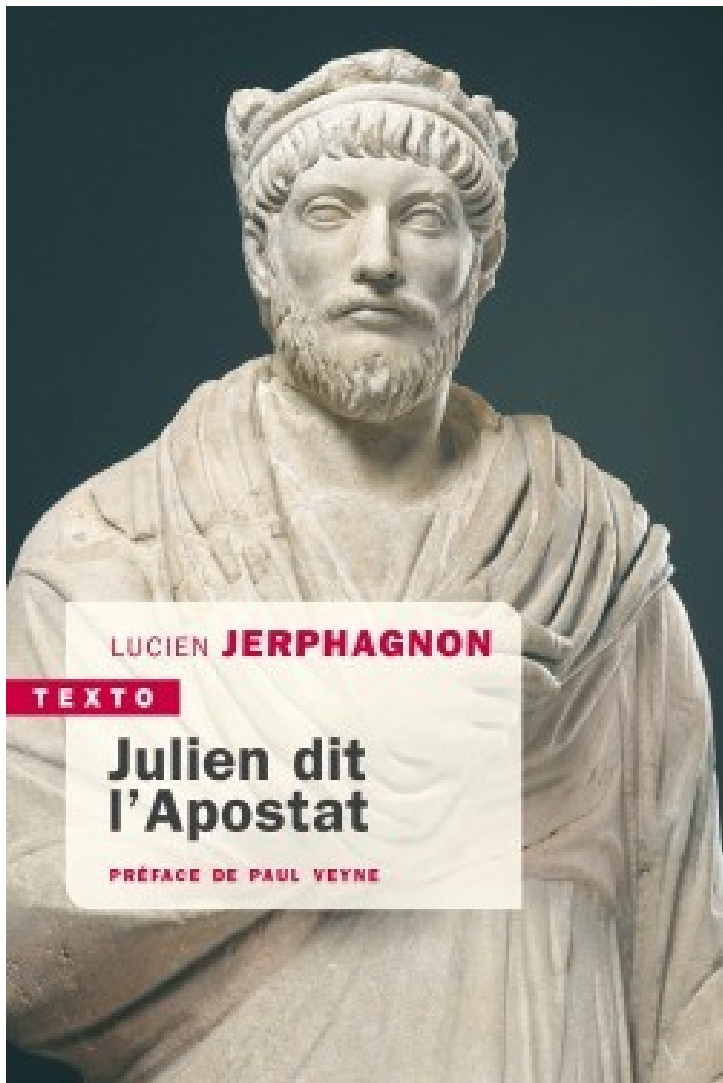
Reçue sous le consulat de Marcellin et de Probinus. »

Code Théodosien XVI, 10, 4 (1^{er} décembre 346 ou 352 ou 354 ou 356) :

« [...] Il nous a plu que les temples soient immédiatement fermés [...]. Nous voulons aussi que tous s'abstiennent de sacrifices. S'il arrivait que quelqu'un agisse de la sorte, qu'il soit frappé d'un glaive vengeur. [...] »

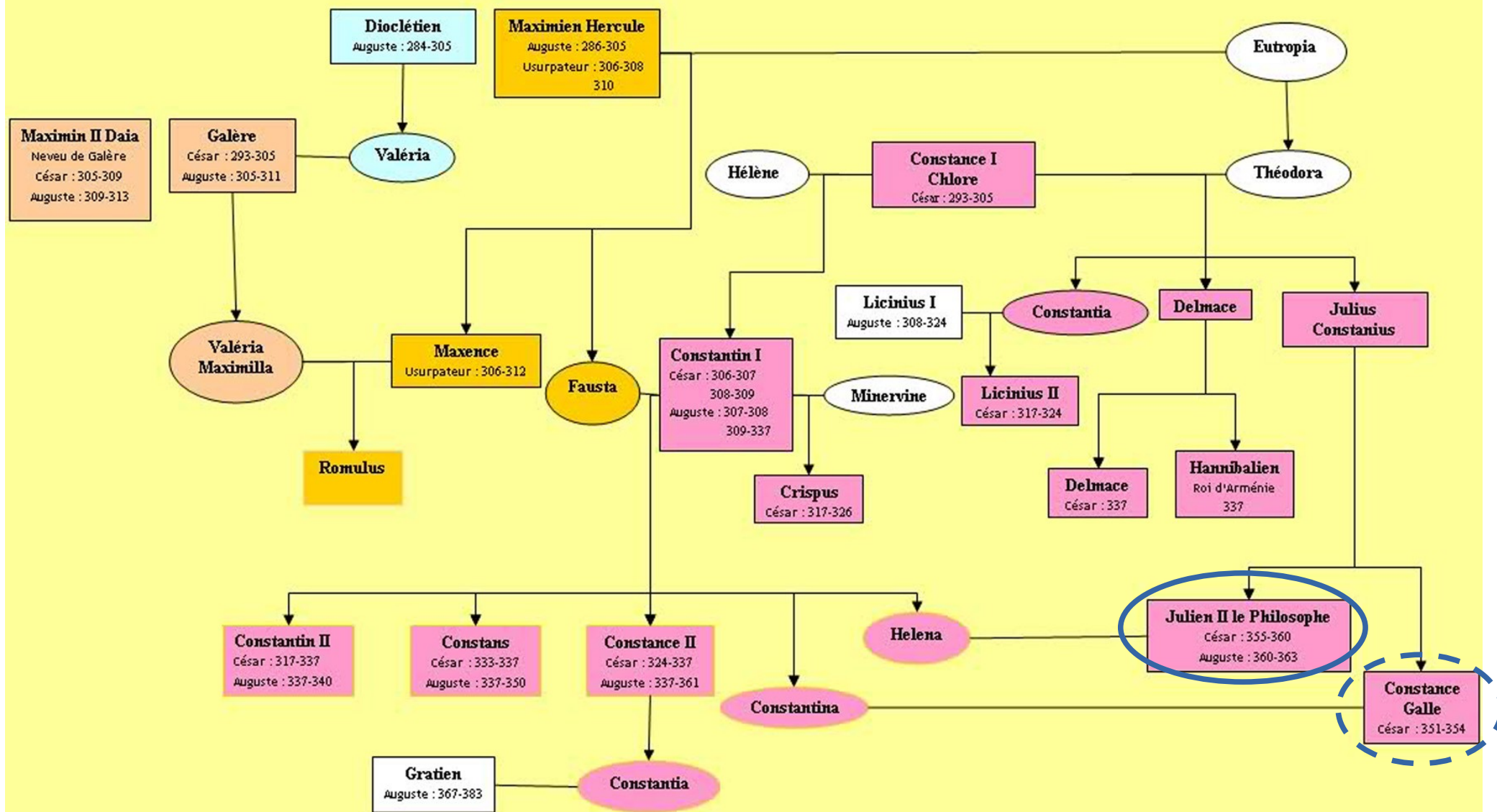
Code Théodosien XVI, 10, 6 (19 février 356) :

« [...] Nous ordonnons de soumettre à la peine capitale ceux dont il serait prouvé qu'ils s'adonnent aux sacrifices ou adorent des idoles. [...] »



B- Julien l'apostat (360-363) : le « mouton noir » de la famille !

1- Le « mouton noir » de la dynastie constantinienne.



« Ce fut à cette occasion que, pour contenir l'inconstance naturelle des Gaulois, et surtout pour repousser les Germains qui ravageaient quelques parties de cette province, **Constance donna au César Julien, qu'il affectionnait comme son parent, le gouvernement de la Gaule transalpine.** Julien eut bientôt dompté des peuples belliqueux, en faisant prisonniers leurs rois qui s'étaient rendus fameux. »

AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars XLII.*

=> Une guerre civile avortée en 360.

- « C'est pourquoi, rendus farouches par une fureur plus grande qu'à l'accoutumée, réunis de nuit en une seule foule, ils [les soldats des légions romaines en Gaule] assiègent le palais, appelant à grands cris répétés : Julien Auguste. [...]. »
- « Jamais encore jusqu'à ce jour, dans les lettres que je lui ai adressées, je ne me suis servi du titre que m'ont décerné les dieux, mais j'ai signé : César. »
- « Lui [Constance II], en réponse, déchaîna contre nous les barbares, me proclama chez eux son ennemi, les paya pour exterminer la nation des Gaulois

JULIEN, *Lettre* 17b.

- « [...] il [Julien] est proclamé par eux Auguste. Sans avoir exprimé aucun refus à ce sujet comme il eût été convenable à l'égard de Constance. »

SOZOMENE, *Histoire ecclésiastique* V, 1, 2.

« M'en soient témoins le Soleil [...] et avec lui Zeus-Roi : jamais je [Julien] n'ai souhaité de tuer Constance [II] ; j'ai plutôt souhaité le contraire. »

JULIEN *Lettre* 28.

« Mais puisqu'il lui [Constance II] est advenu, par la volonté des dieux, d'accomplir le voyage fatal d'ici vers l'au-delà. »

JULIEN, *Lettre* 59.

2- Julien et les chrétiens.



Lettre de Julien interdisant aux chrétiens d'enseigner.

1	Nous appelons un bon enseignement, non pas celui qui brille par l'harmonie pompeuse des paroles et du langage, mais par la constitution saine de ses idées et par la justesse de ses opinions sur le bien et le mal, sur les choses honnêtes et honteuses. Ainsi, quiconque pense d'une manière et instruit ses élèves d'une autre, nous semble un homme aussi loin du bon enseignement que de la probité. [...] Est-ce qu'Homère, Hésiode, Démosthène, Hérodote,
5	Thucydide, <u>Isocrate</u> et <u>Lysias</u> ne reconnaissaient pas les dieux pour auteurs de toute science? Ne se croyaient-ils pas consacrés les uns à Mercure, les autres aux Muses? Je trouve donc absurde que ceux qui expliquent leurs ouvrages rejettent les dieux qu'ils ont adorés. Je ne dis pas cependant que, malgré cette absurdité, ils doivent changer de sentiment devant leurs élèves. Mais je leur laisse le choix ou de ne pas enseigner ce qu'ils ne croient pas utile, ou,
10	s'ils veulent continuer leurs leçons, de commencer par se convaincre réellement et ensuite d'enseigner à leurs disciples que ni Homère, ni Hésiode, ni aucun des auteurs qu'ils expliquent et qu'ils accusent d'impiété, de folie et d'erreur au sujet des dieux, n'est tel qu'ils le représentent. Autrement, puisqu'ils vivent des écrits de ces auteurs et qu'ils en tirent des honoraires, il faut avouer qu'ils font preuve de la plus sordide avarice, et qu'ils sont prêts à tout endurer pour quelques drachmes. [...]
15	

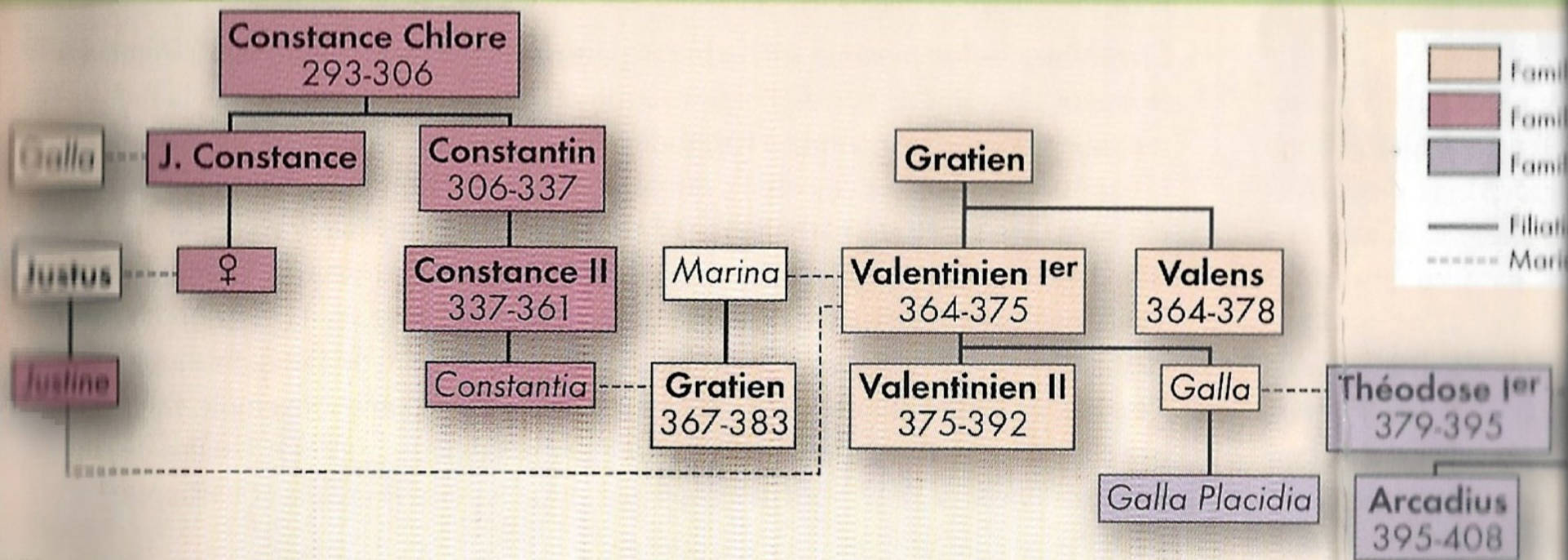
3- Julien en guerre contre la Perse sassanide (363).



L'expédition romaine contre les Perses

C- Succès et échecs : la
dynastie valentinienne (364-
378).

LA DYNASTIE VALENTINNIENNE



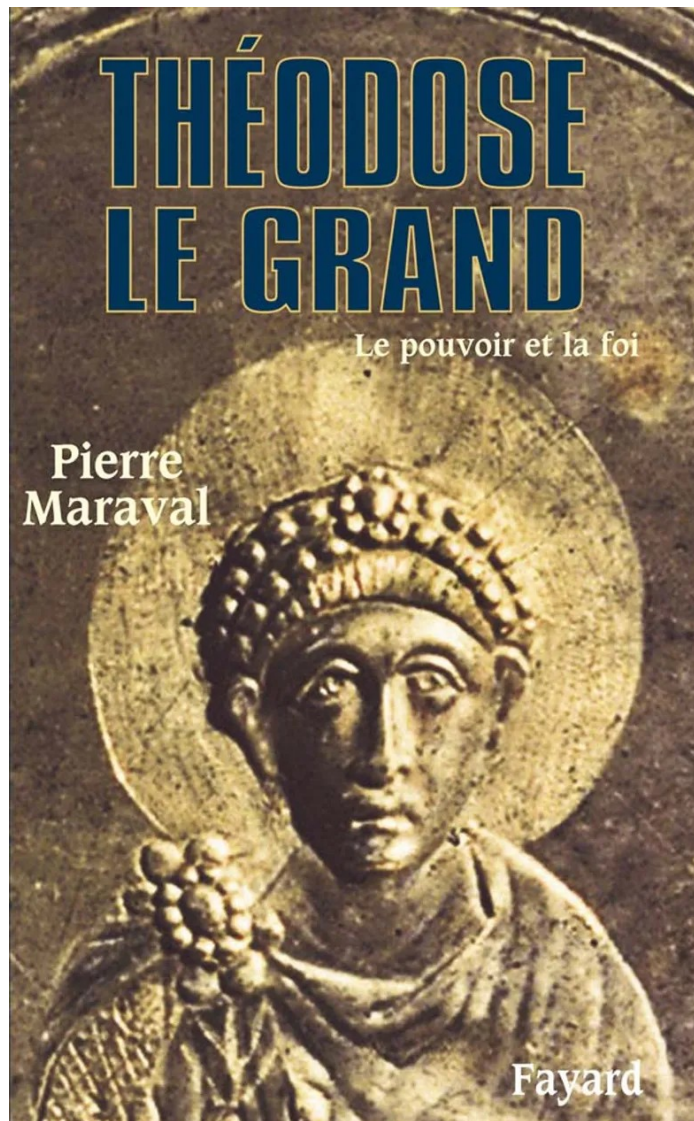
Les avènement de Valentinien et Valens en 364.

1	Après la mort de l'empereur jovien à Dadastana [...], les soldats partis de Galatie, arrivés sept jours plus tard à Nicée de Bithynie, proclamèrent Valentinien empereur, par un vote unanime, le 25 du même mois de février, sous le même consulat.
5	Celui-ci était Pannonien d'origine, de la ville de Cibalis ; lorsqu'il eut la charge d'un corps de troupes, il fit preuve d'une grande science de la tactique. L'homme était magnanime et il apparaissait toujours supérieur à la fortune du moment. Lors donc qu'on l'eut établi empereur, aussitôt arrivé à Constantinople, il s'adjoind son frère Valens comme associé à l'empire, 30 jours après sa proclamation. Tous deux étaient chrétiens, mais ils divergeaient dans leur foi chrétienne [...].
10	SOCRATE DE CONSTANTINOPE, <i>Histoire ecclésiastique</i> IV, 1, 1-5.

L'EMPIRE ROMAIN DE 355 À 375



Julien, le dernier empereur païen



D- Le règne de
Théodose le Grand :
« le pouvoir et la foi »
(Pierre MARAVAL,
2009).



LA SITUATION POLITIQUE DE 382 À 394

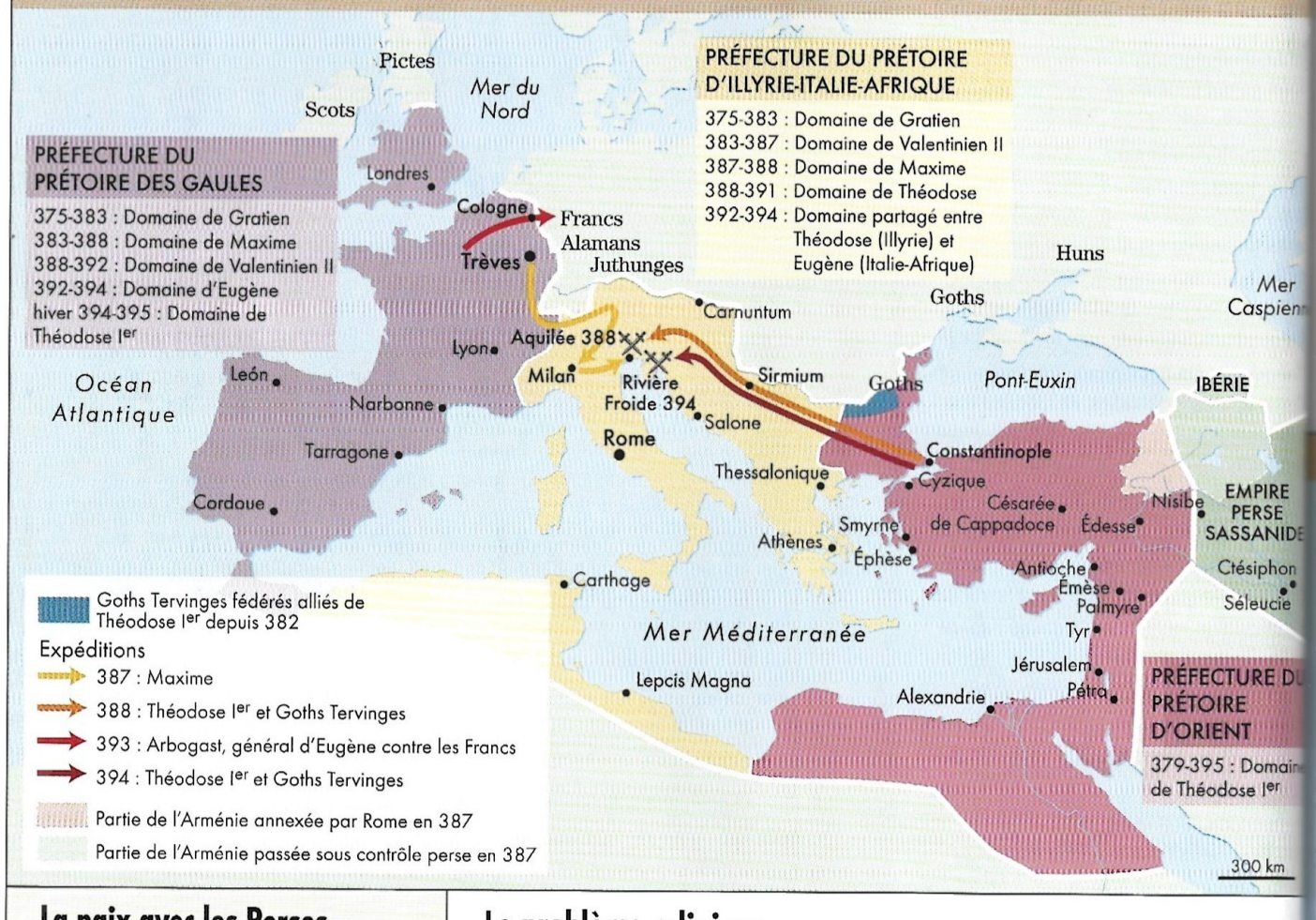
PRÉFECTURE DU PRÉTOIRE DES GAULES

375-383 : Domaine de Gratien
383-388 : Domaine de Maxime
388-392 : Domaine de Valentinien II
392-394 : Domaine d'Eugène
hiver 394-395 : Domaine de Théodose I^{er}

PRÉFECTURE DU PRÉTOIRE D'ILLYRIE-ITALIE-AFRIQUE

375-383 : Domaine de Gratien
383-387 : Domaine de Valentinien II
387-388 : Domaine de Maxime
388-391 : Domaine de Théodose
392-394 : Domaine partagé entre Théodose (Illyrie) et Eugène (Italie-Afrique)

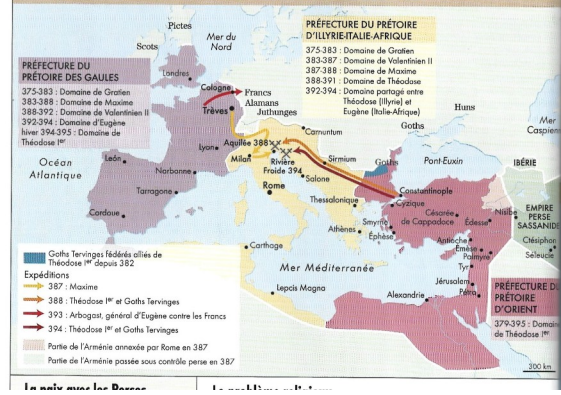
-  Goths Tervinges fédérés alliés de Théodose I^{er} depuis 382
- Expéditions**
-  387 : Maxime
-  388 : Théodose I^{er} et Goths Tervinges
-  393 : Arbogast, général d'Eugène contre les Francs
-  394 : Théodose I^{er} et Goths Tervinges
-  Partie de l'Arménie annexée par Rome en 387
-  Partie de l'Arménie passée sous contrôle perse en 387



L'édit de Thessalonique (380 av. J.-C.)

instaurant le Christianisme comme religion officielle de l'Empire romain.

1	« <u>Édit</u> des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, Augustes, au peuple de la ville de Constantinople. Nous voulons que tous les peuples que gouverne avec mesure Notre clémence soient conduits à la religion que la tradition proclame avoir été transmise aux Romains par le divin 5 Pierre apôtre et enseignée à partir de lui jusqu'à nos jours, religion à laquelle il est clair que le Pontife Damase adhère, de même Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique ; à savoir que, selon l'enseignement des apôtres et la doctrine évangélique, nous croyons en la divinité unique du Père, du Fils et de l'Esprit dans une égale majesté et une sainte trinité. 10 Nous ordonnons que ceux qui suivent cette loi soient rassemblés sous le nom de Chrétiens Catholiques. Quant aux autres, insensés et égarés, nous jugeons qu'ils doivent supporter l'infamie attachée au dogme hérétique, que leurs conventicules ne pourront recevoir le nom <u>d'Eglises</u>, qu'ils devront être châtiés en premier lieu par la vengeance divine, ensuite par celle de notre volonté que nous recevons d'une décision du ciel. 15 Donné le 3 des calendes de mars, à Thessalonique, sous le 5^e consulat de Gratien et le 1^{er} de Théodose, Augustes. » Code Théodosien XVI, 1, 2.
---	--



Le traité de 382 entre l'Empire romain et les Goths.

- 1 Par la suite cependant, l'empereur Théodose recouvra la santé et il découvrit que l'empereur Gratien avec conclu, entre Goths et Romains, un traité que lui-même avait souhaité. Il prit cela de très bonnes grâces et souscrivit lui-même à cette paix. [...] Après la mort d'Athanasius, toute son armée demeura au service de l'empereur Théodose, se soumit à l'autorité romaine et
- 5 forma avec le légionnaire pour ainsi dire un seul corps. Le fameux contingents des Fédérés constitué jadis sous le prince Constantin, fut renouvelé et eux aussi furent appelés « Fédérés ». Parmi eux, l'empereur trouva plus de 20 000 combattants pour marcher contre le tyran Eugène qui, après avoir tué Gratien, s'était emparé des Gaules. Comprehant qu'ils étaient ses fidèles alliés, il les emmena avec lui et après avoir remporté la victoire sur le tyran cité il y a un
- 10 instant, il exerça sa vengeance.

JORDANES, *Histoire des Goths* XXVIII, 142-146.

Conclusion : les fils de Théodose, la « fin d'un monde » ?

L'Empire romain tardif :

des mutations décisives

+ du Principat au Dominat

+ une grave crise

+ 3 dynasties en à peine un siècle.

= forte instabilité

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES EMPEREURS
D'OCCIDENT ET D'ORIENT

OCCIDENT

364-375 : Valentinien I^{er}
 375-383 : Gratien
 383-388 : Maxime
 383-392 : Valentinien II
 392-394 : Eugène
 394-395 : Théodose I^{er}
 395-423 : Honorius
 421 : Constance III
 423-425 : Jean
 425-455 : Valentinien III
 455-457 : Avitus
 457-461 : Majorien
 461-465 : Sévère
 467-472 : Anthemius
 472 : Olybrius
 473-474 : Glycerius
 474-475/480 : Julius Nepos
 475-476 : Romulus Augustule

ORIENT

364-378 : Valens
 379-395 : Théodose I^{er}

 395-408 : Arcadius
 408-450 : Théodose II
 450-457 : Marcien

 457-74 : Léon I^{er}

 474 : Léon II
 474-491 : Zénon
 475-476 : Basiliscus

PORTRAIT D'HONORIUS



MONNAIE D'HONORIUS

Voici un solidus d'or d'Honorius